



5. PAYSAGE ET PATRIMOINE

NB : L'état initial paysager est ici synthétisé. Le volet complet réalisé par Epure paysage en janvier 2020 est consultable en pièce 4.3.2 du DAE.

5.1. DETERMINATION DES AIRES D'ETUDE

Le périmètre d'étude dépend en majeure partie de la structure paysagère du territoire, de son relief et de son occupation des sols. Pour le définir, l'ADEME Nord-Pas-de-Calais a mis au point une formule théorique type pour établir le périmètre de cette analyse paysagère, en fonction des typologies et du nombre de machines souhaitant être implantées.

Rayon d'étude = $(100 + N) \times H$ avec N = le Nombre d'éoliennes et H = la Hauteur en mètre des machines.

Dans le cas présent, le rayon de l'aire d'étude est de $(100 + 3) \times 145$ à $150 = 14935$ à 15450 m. Le périmètre d'étude a été étendu à 16,5 km de l'ensemble des zones potentielles permettant d'accueillir des machines pour prendre en compte la ville de Bellac.

Le périmètre d'étude du projet La Longe intègre le pôle urbain de La Souterraine situé à environ 14 km à l'est du site, et celui de Bellac au sud-ouest.

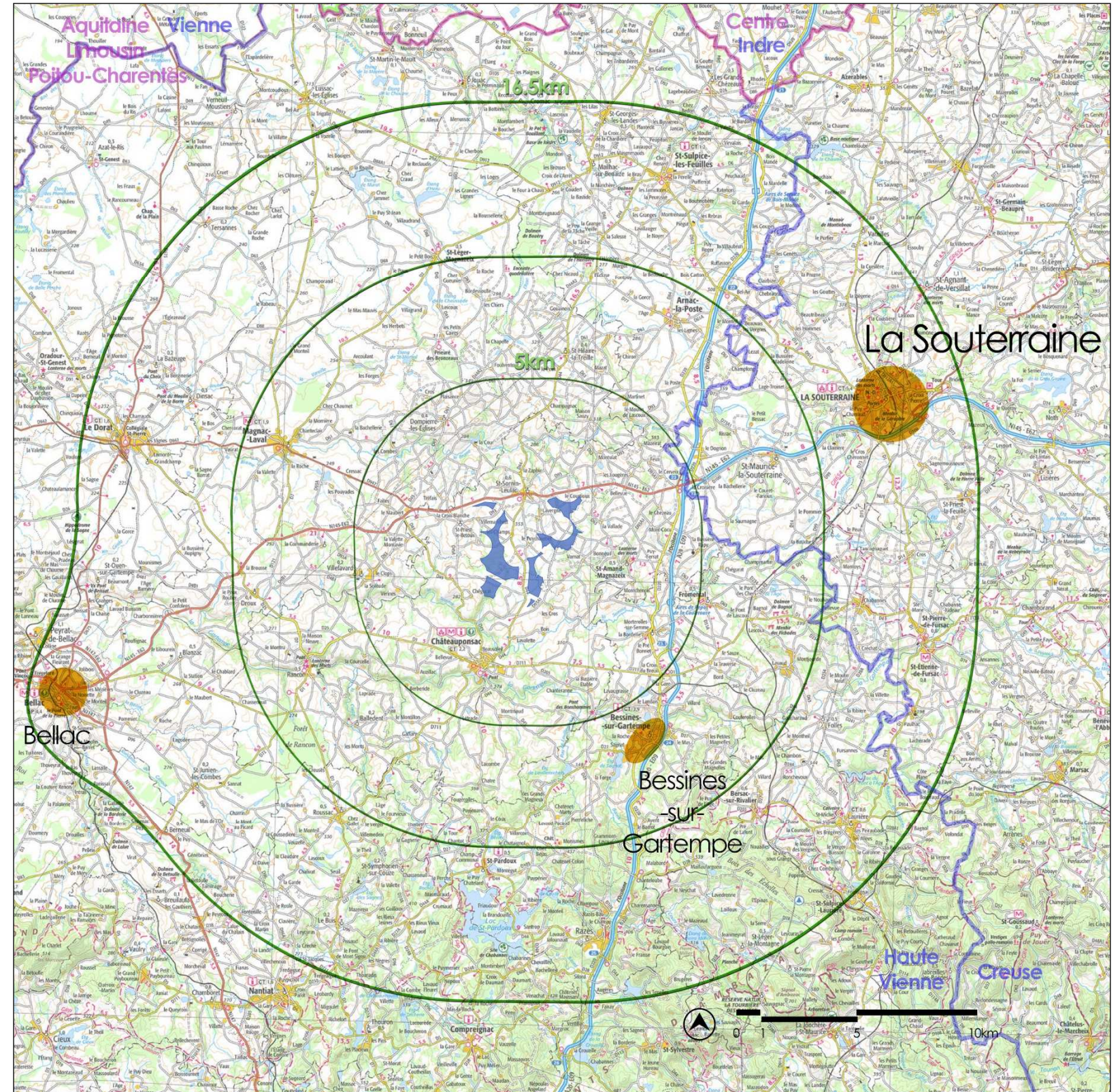
La perception d'un parc éolien varie selon les distances de perceptions.

Il existe trois niveaux de perceptions :

- Les perceptions immédiates (au pied de l'éolienne) : cette échelle permet d'évaluer les impacts in situ des aspects techniques du projet (poste de livraison, chemin d'accès, plateformes...).
- Les perceptions proches (de 2 à 5 kilomètres des éoliennes);
- Les perceptions lointaines (de 5 à 15 kilomètres des éoliennes) : une échelle qui permet de mesurer les interactions avec les parcs éoliens existants.

L'ensemble des cartes paysagères du secteur s'inspirent de ces notions de perceptions et proposent des isolignes tous les 5 km pour faciliter la lecture des impacts potentiels et la distance au projet.

Carte 62 : aires d'étude paysagère



5.2. DOCUMENTS DE REFERENCE ET CONTEXTE EOLIEN

5.2.1. Le schéma régional éolien du Limousin de 2013

Au regard du bilan éolien du Limousin réalisé en 2013 via le Schéma Régional Éolien, le projet La Longe s'inscrit dans un secteur où les permis de construire accordés se concentrent.

Le Schéma n'exprime pas réellement de stratégie globale vis à vis de l'articulation entre les projets éoliens et les parcs existants. Il n'est pas fait référence à un pôle de densification éolien sur ce secteur mais il l'est devenu par la force des choses.

La prise en compte des parcs éoliens existants ou les projets dont le permis de construire ont été acceptés est primordiale pour la constitution du projet éolien La Longe.

Le site d'implantation du projet éolien La Longe se positionne **dans les zones favorables à l'implantation d'éoliennes de la Basse marche.**

Les enjeux patrimoniaux et paysagers sont considérés comme faibles vis à vis de l'éolien.

On note cependant la présence de petites zones à enjeux très forts - et de ce fait totalement défavorables à la mise en place d'éoliennes - gravitant autour du secteur d'implantation.

Les plus proches sont le camp du Peu du Barry (camp de César, monument classé), la vallée de la Gartempe (site inscrit), le patrimoine bâti de Châteauponsac (monuments historiques inscrits et classés), la vallée de la Brame et le patrimoine de Dompierre-les-Eglises et Bessines-Sur-Gartempe.

En dehors de la vallée de la Brame, tous les secteurs proches considérés comme à enjeux très forts sont protégés par inscription ou classement aux Monuments Historiques. Ils ont donc fait l'objet d'une étude sur site pour chacun d'entre eux.

Après recoupement des contraintes techniques et des enjeux patrimoniaux et/ou paysagers, le schéma régional éolien du Limousin de 2013 a défini, au regard du territoire étudié et de sa constitution, trois types de zonages plus ou moins favorables à l'implantation de grand éolien.

Le secteur d'étude qui nous intéresse se situe en zone favorable et détermine que les enjeux sont faibles.

5.2.2. Le contexte éolien local

Dans un rayon de 20 km autour du secteur de Saint-Sornin-Leulac / Châteauponsac, on dénombre 10 machines construites, une quarantaine de machines acceptées et 7 parcs en instruction comptabilisant 36 machines.

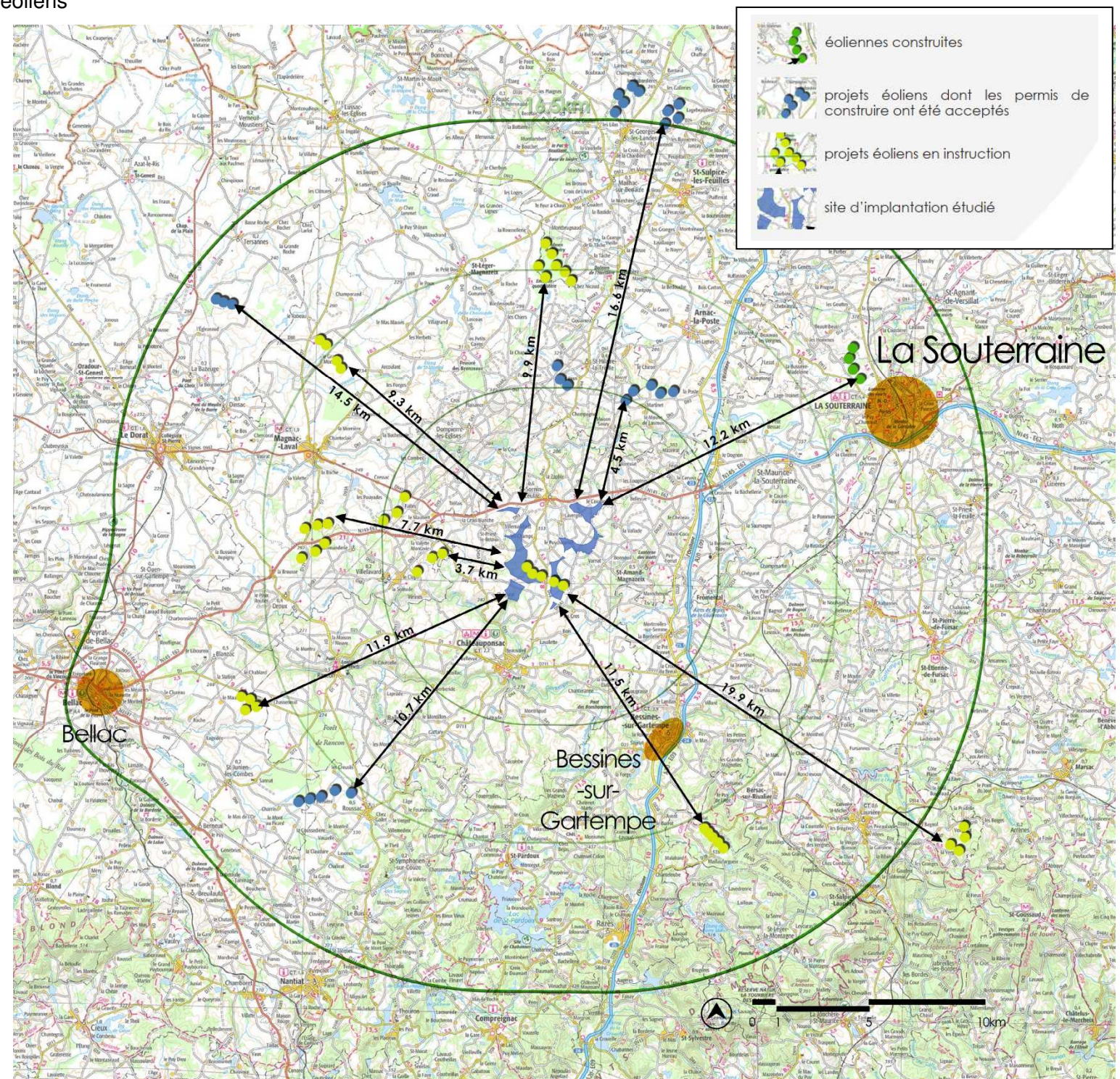
Le parc éolien existant le plus proche (12 km) est celui de la Souterraine au nord est. Le parc de Lussac-les-Eglises, au nord ouest est distant de près de 20 km. Son influence est moins marquée. Certains projets dont les permis de construire ont été accordés sont bien plus proches :

- Le parc des Terres noires - 4.5 km au nord
- Le parc de Roussac et Saint-Junien-les-Combes - 10.7 km au sud ouest.

On note également un arc couvrant toute la partie ouest, constitué de 4 projets en instruction à des distances équivalentes aux deux projets présentés plus tôt en dehors du parc du Moulin à Vent qui se situe à 3.7 km des zonages potentiels les plus proches.

La densité éolienne actuelle (parcs existants et projets acceptés) permet de conserver des interdistances entre parcs correctes. La multiplicité des projets à l'ouest réduit ponctuellement les respirations paysagères avec les zones étudiées et la notion d'enfermement visuel doit être absolument prise en compte vu le nombre d'éoliennes potentielles. Le site d'implantation étudié est morcelé. Il sera nécessaire de faire des choix sur les zones à prioriser pour construire un projet d'implantation qui évite ce type d'effets visuels indésirables.

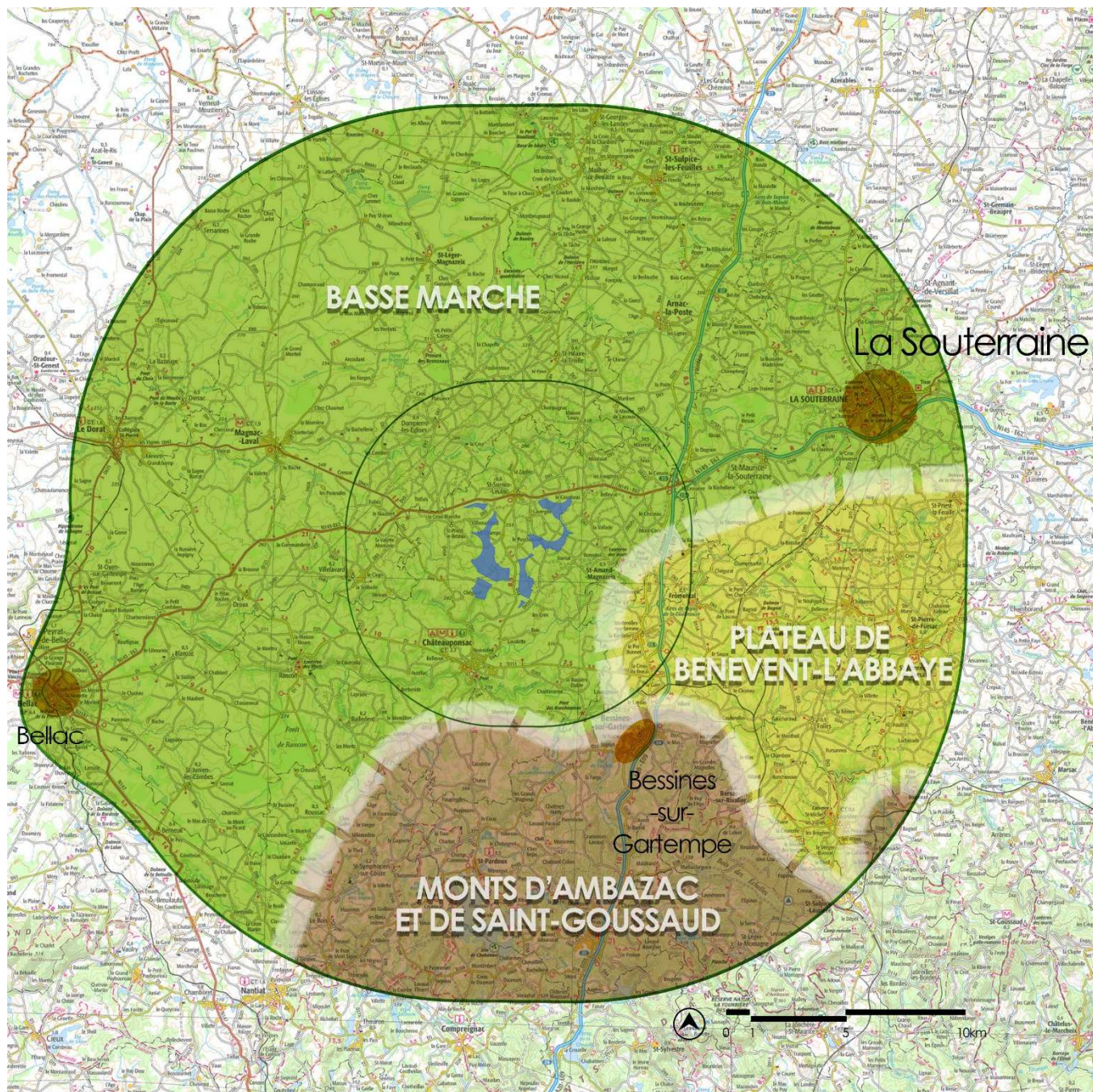
Carte 63 : contexte éolien de l'aire d'étude paysagère





5.2.3. Les grandes structures paysagères régionales

Au titre de l'atlas des paysages du Limousin, l'aire d'étude se situe au cœur de la zone **d'ambiance paysagère de la campagne-parc**. Ces ambiances sont en périphérie du cœur montagneux et proposent un paysage relativement agricole.



Carte 64 : entités paysagères dans l'aire d'étude paysagère



Carte 65 : entité paysagère de la Basse Marche (source : Atlas des paysages du Limousin)

Cette entité est constituée d'un ensemble de plateaux possédant une ondulation souple à faible variation topographique. Vouée en grande partie à l'agriculture, ce paysage est une alternance complexe de pâturages bocagers et de champs de petites et moyennes dimensions.



Dans le périmètre proche du projet, le bocage est toujours présent mais s'égrène au profit de champs plus étendus. Les boisements rétrécissent et deviennent bosquets.

Le site d'implantation intègre plus particulièrement l'entité paysagère de la basse marche.



Deux autres entités paysagères sont facilement décelables au sein du territoire d'étude.

Les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud apparaissent au sud une fois la Semme et la Gartempe traversées. L'ondulation faible se donne des allures montagneuses et constitue un point d'observation idéal pour découvrir la basse marche.



Le plateau de Bénévent-L'abbaye est une transition entre la basse marche et les paysages montagneux plus au sud. Le relief est plus perturbé que dans la basse marche et le découpage végétal des parcelles agricoles se diffuse progressivement.



5.3. LECTURE PAYSAGERE DU SITE DE PROJET

5.3.1. Lecture physique / morphologie du territoire

Le secteur d'étude se trouve dans un ensemble de plateaux à faible ondulation marqué par de petites vallées généralement encaissées.



Le site d'implantation est positionné en zone de plateau semi-ouvert (altitude 310/355 m) sur le versant descendant de manière progressive vers le sud des vallées de la Semme et de la Gartempe. La frange nord est plus faiblement marquée par la vallée de la Brame.



On note une ondulation du nord vers le sud marquée par les vallées de la Benaize, de la Brame, de la Semme puis de la Gartempe. Les variations topographiques sont d'environ 50 mètres sur des distances de plusieurs kilomètres.



Le relief s'élève jusqu'à atteindre environ 680 mètres d'altitude aux alentours de Saint-Léger-la-Montagne.



La couverture forestière est omniprésente en prenant de l'altitude

Rapport à l'éolien :

L'échelle du plateau est adaptée à l'implantation d'éoliennes. Les faibles variations altimétriques permettent de proposer des projets fluides.

Le plateau ne présente pas de ligne de force majeure ce qui n'impose pas d'organisation d'implantation particulière.

Les vallées encaissées sont à protéger des effets potentiels de domination visuelle. Bien qu'accompagnées d'un couvert végétal ripisylvaire, les cours d'eau méritent une attention particulière, notamment la vallée de la Gartempe, plus ouverte et visible depuis les points hauts plus au sud.

5.3.2. Capacité d'accueil des entités paysagères

La capacité d'une entité paysagère à accepter un projet éolien dépend à la fois de la «valeur patrimoniale» du paysage, de sa reconnaissance sociale, de son évolution. Ces «valeurs» ne sont pas corrélées avec la possibilité technique de mettre en place un projet éolien. Il est ainsi possible qu'un lieu a priori favorable du point de vue du paysage à l'installation des éoliennes ne le soit pas d'un point de vue technique par manque de vent ou par difficulté de raccordement par exemple.

	Amplitude et relief	Organisation du territoire	Artificialisation	Valeur touristique	Reconnaissance sociale	Capacité d'accueil
la Basse Marche	dimension modérée peu de relief	Homogène mais peu lisible	Moderée	Faible	Faible	Plutôt compatible
le plateau de Benevent l'Abbaye	dimension modérée peu de relief	Homogène mais peu lisible	Moderée	Faible	Faible	Plutôt compatible
les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud	petite dimension topographie perturbée	Homogène mais peu lisible	Faible	Moderée	Faible	Plutôt incompatible

Au sein de l'aire d'étude, les entités paysagères sont d'une sensibilité moyenne car elles offrent plusieurs facettes : plaines ouvertes et vallons boisés. Elles permettent de proposer des territoires d'accueil pour l'éolien tout en limitant leur développement à grande échelle.

5.3.3. Lecture des sites et monuments patrimoniaux

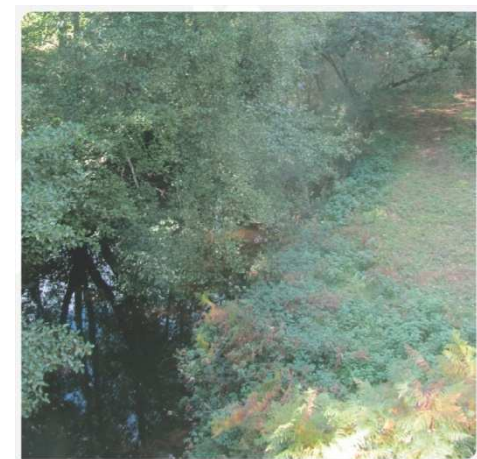
5.3.3.1. Monuments Historiques

Le territoire présente de nombreux édifices classés et inscrits dans le périmètre d'étude. Ceux-ci sont dispersés sur l'ensemble du territoire sans organisation précise. La majeure partie des éléments patrimoniaux se situe toutefois aux abords ou dans les fonds de vallées.



Hôtel Mathieu de la Gorce (inscrit) - Eglise (classée) - pont romain (classée) – Châteauponsac

On dénombre plus de soixante-dix monuments historiques ainsi que neuf sites inscrits sur le territoire d'étude.



Site inscrit de la vallée de la Semme en amont du moulin de Villefavard



Site inscrit vallée de la Gartempe - Ballentent / Rancon / Châteauponsac

5.3.3.2. Sites Unesco

Un bien culturel est classé au patrimoine mondial de l'humanité au sein du secteur d'étude. Il s'agit des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Le parcours se situe sur la frange est du territoire avec un passage par la Souterraine.

Le périmètre proche seul accueille :

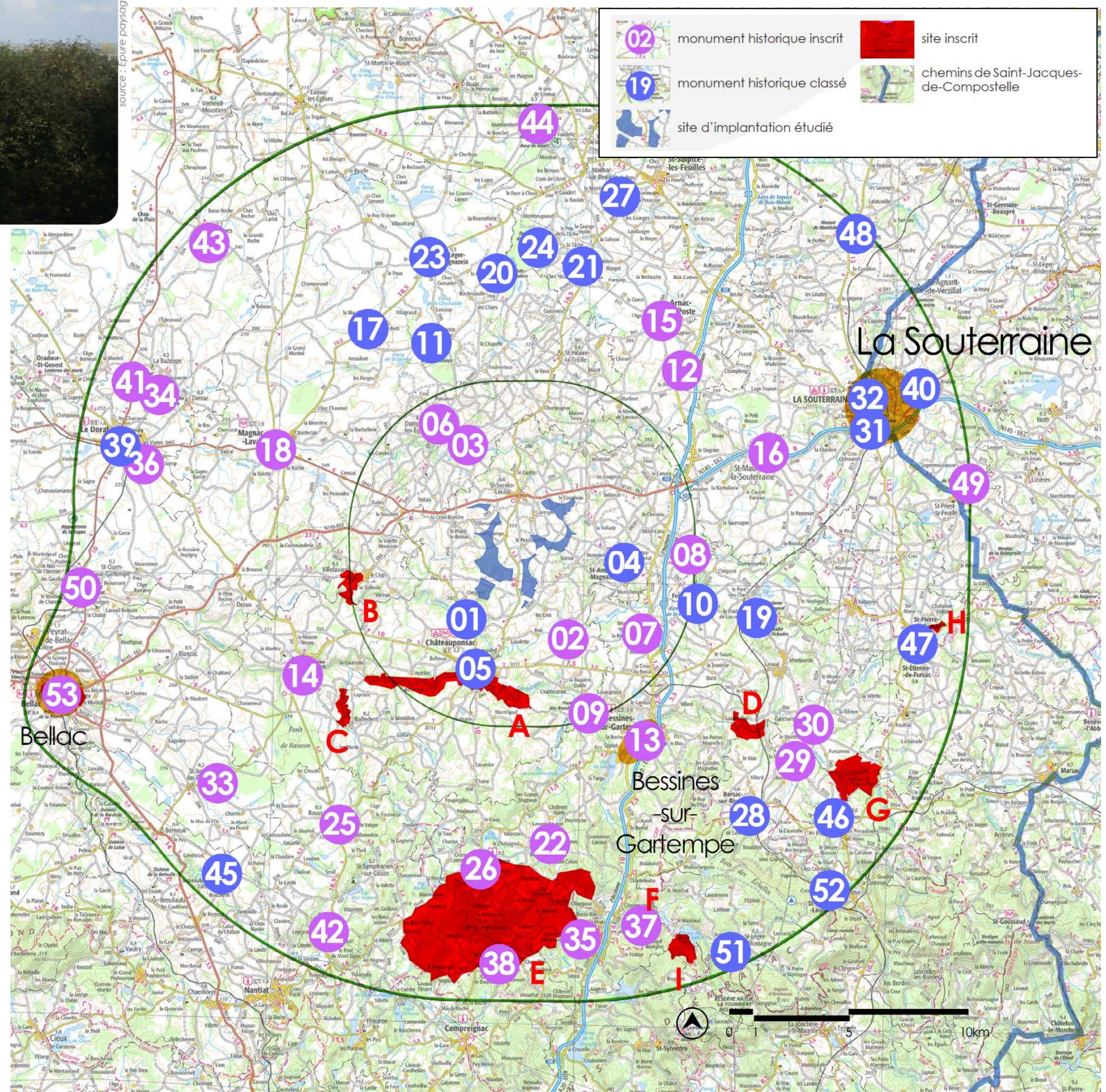
- 8 monuments inscrits : la croix de Morterolles et le pont des bonhommes à Bessines-sur-Gartempe, le camp du Peu Buy, l'hôtel Mathieu de la Gorce et une maison à Châteauponsac, le château et l'église à Dompierre-les-Eglises et la chapelle templière à Saint-Amand-Magnazeix.

- 4 monuments classés : l'église, le pont romain et le camp du Peu du Barry à Châteauponsac et la lanterne des morts à Saint-Amand-Magnazeix.

- 2 sites inscrits : la vallée de la Semme en amont du moulin de Villefavard et la vallée de la Gartempe du pont de Gartempe aux piliers de Lascoux.

Ces éléments patrimoniaux, d'intérêts locaux pour la plupart, sont parfois très proches de la zone d'implantation potentielle. Des vues et des co-visibilités entre monuments et éoliennes sont envisagées quelques soient les implantations projetées, notamment pour la vallée de la Gartempe et la commune de Châteauponsac.

Carte 66 : sites et monuments patrimoniaux recensés dans l'aire d'étude paysagère








5.3.4. Sensibilité du patrimoine au regard de l'éolien

Les tableaux ci-après répertorient l'ensemble des édifices et sites classés et inscrits dans un rayon de 16,5 kilomètres du site d'implantation envisagé et font état des sensibilités potentielles au regard du projet.

Hiérarchisation des enjeux proposés :

-  **Sensibilité forte** : La notion de sensibilité forte implique une covisibilité directe avec le projet, un élément patrimonial d'intérêt national ou un monument à grande proximité du projet (5 km et moins).
-  **Sensibilité moyenne à faible** : La notion de sensibilité moyenne à faible indique une covisibilité potentielle avec le projet ou la vue du projet depuis le site, un élément patrimonial d'intérêt régional ou un monument distant de plus de 5 km.
-  **Sensibilité faible** : La notion de sensibilité faible indique une absence de covisibilité avec le projet, un élément patrimonial d'intérêt local ou un monument distant de plus de 10 km.
-  **Sensibilité quasi nulle** : La notion de sensibilité nulle indique une absence avérée de covisibilité avec le projet ou un monument distant de plus de 15 km.



MONUMENTS HISTORIQUES						Intérêt	Distance	perception potentielle du parc
N° du pole patrimonial	Commune	Nom	Type	Époque	Éléments protégés			
1	Châteauponsac	camp antique du Peu du Barry	classé	moyen âge	totalité	local	1,5 km	La motte surplombe le vallon et la RD45 possède des perspectives visuelles vers le nord. Le chemin d'accès au camp (non carrossable) est situé sur les hauteurs. Des vues sont donc possibles depuis les abords du site
2	Châteauponsac	camp du Peu Buy	inscrit	moyen âge	totalité	local	2,4 km	Le plateau entourant le camp est semi ouvert. Des vues ou des covisibilités sont possibles notamment depuis la RD711.
3	Dompierre-les-églises	château	inscrit	15-17-18-19ème	totalité	local	2,4 km	Le château est situé dans un creux de vallon et est adossé à un boisement. Il ne possède pas de perspective particulière.
4	Saint-Amand-Magnazeix	lanterne des morts	classé		totalité	local	2,6 km	La lanterne émerge des haies périphériques du cimetière et des covisibilités sont possibles depuis les abords
5	Châteauponsac	hôtel Mathieu de la Gorce	inscrit	18ème	totalité	local	3 km	covisibilité quasi certaine depuis le point de vue de Saint Martial au sud.
5	Châteauponsac	maison	inscrit	17-18ème	tout sauf toiture	local	3 km	covisibilité quasi certaine depuis le point de vue de Saint Martial au sud.
5	Châteauponsac	église Saint Thyse	classé	12-15ème	totalité	local	3 km	covisibilité quasi certaine depuis le point de vue de Saint Martial au sud.
5	Châteauponsac	pont romain	classé		totalité	local	3 km	covisibilité possible depuis le point de vue de Saint Martial au sud.
6	Dompierre-les-églises	église Saint Pierre et Saint Paul	inscrit	15ème	clocher	local	3,5 km	église située au cœur du village. La petite place ne permet aucune perspective sur l'extérieur. La RD61 n'offre pas de vues sur le clocher. Les covisibilités potentielles sont de ce fait réduites aux axes secondaires.
7	Bessines-sur-Gartempe	croix de Morterolles	inscrit		totalité	local	4,8 km	La croix est située au cœur de l'habitat sur une petite place ouverte sans perspective sur le paysage extérieur.
8	Saint-Amand-Magnazeix	chapelle templière de la Bussière Rapy	inscrit	12ème	totalité	local	4,9 km	Au cœur d'un petit hameau boisé, la chapelle semble dénuée d'impacts visuels potentiels.
9	Bessines-sur-Gartempe	pont des bonhommes	inscrit	13-15ème	totalité	local	5,3 km	Le pont est dans le fond de la vallée de la Gartempe dans une petite clairière entourée de boisements. Aucune perspective n'existe hormis celle du cour d'eau (pas orientée vers le projet).
10	Fromental	château	classé	17ème	totalité y compris source qui alimente le château et conduite depuis son origine jusqu'à l'arrivée du château	local	5,9 km	La perspective du château n'est pas orientée vers le projet. Les risques de covisibilités existent cependant.
11	Saint-Léger-Magnazeix	Celle grandmontaine des Bronzeaux (abbaye)	classé	12-13-16ème	totalité	local	6,9 km	Bâtiments entourés par une végétation parfois épaisse. Des vues sont possibles vers le sud est.
12	Arnac-la-Poste	maison	inscrit	14ème	tourelle d'escalier	local	7 km	Situé en cœur d'urbanisme.
13	Bessines-sur-Gartempe	église Saint Léger	inscrit	13-15ème	totalité	local	7,4 km	L'église est positionnée au centre de la petite ville ce qui limite les vues depuis le monument. Les covisibilités sont toutefois envisageables.
14	Rancon	square de la Lanterne	inscrit	12ème	lanterne des morts	local	8 km	Le square de la lanterne s'ouvre visuellement vers le nord, sur la vallée de la Gartempe. Le risque de vue depuis le site est quasi nul et la lanterne n'est pas visible depuis l'extérieur du village.
14	Rancon	pont	inscrit	13ème	totalité	local	8 km	Les perspectives aux abords du pont suivent la Gartempe. Bien que la clairière autour du pont soit limitée des vues sur le projet sont envisageables.



MONUMENTS HISTORIQUES						Intérêt	Distance	perception potentielle du parc
N° du pole patrimonial	Commune	Nom	Type	Époque	Éléments protégés			
14	Rancon	église	inscrit	13-14ème	totalité	local	8 km	L'église est imbriquée dans l'habitat périphérique du village. Les vues sont à proscrire. Les abords du villages étant très boisés les covisibilités potentielles sont réduites.
15	Arnac-la-Poste	église Saint Martial	inscrit	12-13-14ème	totalité	local	8,2 km	Le parvis de l'église est prolongé d'une petite place. Les vues sont cependant rapidement coupés. Un risque de covisibilité existe cependant depuis la rue de la liberté arrivant du nord est.
16	Saint-Maurice-la-Souterraine	église Saint Maurice	inscrit	12-13ème	totalité	local	8,3 km	L'église est au cœur du village et les axes périphériques n'offrent pas de perspectives s'orientant vers le projet.
16	Saint-Maurice-la-Souterraine	manoir de Lavaud	inscrit	15-16ème	totalité	local	8,3 km	Les ruines du manoir sont aujourd'hui boisées. Les risques de covisibilités sont de ce fait très limitées.
17	Saint-Léger-Magnazeix	le poulvan de séjotte (polissoir)	classé	néolithique	totalité	local	8,5 km	Situé dans un boisement.
18	Magnac-Laval	église Saint Maximin	inscrit	11-12-13-15-16-19ème	totalité	local	8,6 km	L'église est située au cœur de la ville. Le clocher est cependant visible depuis l'extérieur et des phénomènes de covisibilités sont possibles.
19	Fromental	dolmen de bagnol	classé	néolithique	totalité	local	8,8 km	Situé en bordure de boisement près de la RD 1. Les perspectives se dégagent vers l'ouest et l'est.
19	Fromental	menhir de fichades	classé	néolithique	totalité	local	8,8 km	Il n'est observable que depuis un axe secondaire. En bord de boisement, les perspectives sur le paysage alentour sont très limitées.
20	Saint-Léger-Magnazeix	enceinte quadrilatère	classé	moyen âge	totalité	local	9,5 km	Adossé à un boisement, l'enceinte est peu visible.
21	Arnac-la-Poste	dolmen de l'héritière	classé	néolithique	totalité	local	9,8 km	Le dolmen est situé dans une pâture partiellement entourée de haies. La végétation périphérique semble suffisamment dense pour éviter les vues sur le projet.
22	Bessines-sur-Gartempe	château des monistes	inscrit	15ème	vestiges	local	10 km	Les ruines du château sont entourées de végétation. Les vues sur le paysage extérieur sont très limitées.
23	Saint-Léger-Magnazeix	église	classé	12ème	totalité	local	10,4 km	Au nord de la commune, l'église est parfaitement visible depuis la RD2. Le risque de covisibilité depuis cet axe est limité.
24	Mailhac-sur-Benaize	la pierre levée au bois de Bouéry	classé	néolithique	totalité	local	10,6 km	Située dans un boisement.
25	Roussac	croix de sainte Anne	inscrit	17ème	totalité	local	11,2 km	Positionnée à un carrefour, la croix est entourée de boisements et les courtes perspectives ne sont pas orientées vers le projet.
26	Saint-Pardoux	église	inscrit	12-13-15ème	église + peintures murales	local	11,4 km	L'église est au centre du village et les abords de celui-ci sont intégralement boisés. Les impacts potentiels sont de ce fait très faibles.
27	Saint-Sulpice-les-Feuilles	dolmen des bras	classé	néolithique	totalité	local	12,8 km	Situé dans un boisement.
28	Bersac-sur-Rivalier	église de la Nativité de la très Sainte Vierge	classé	13-15-16ème	totalité	local	12,9 km	église en cœur de village. L'habitat est intégralement protégé par un cordon boisé.
29	Bersac-sur-Rivalier	château de chambon	inscrit	16-18ème	totalité	local	13 km	Le château ne possède pas de perspective particulière mais est visible depuis les axes routiers périphériques. Une covisibilité n'est pas à exclure.
29	Folles	dolmen de Monteil	classé	néolithique	totalité	local	13 km	Le dolmen est en plein champ, inaccessible depuis les infrastructures routières. Des vues sont possible depuis le dolmen mais la végétation périphérique (nombreux boisements) limite les risques.



MONUMENTS HISTORIQUES						Intérêt	Distance	perception potentielle du parc
N° du pole patrimonial	Commune	Nom	Type	Époque	Éléments protégés			
30	Folles	église Sainte Blaise	inscrit		totalité	local	13 km	Bien qu'ayant des vues ouvertes sur le paysage périphérique, celles-ci ne sont pas orientées en direction du projet.
31	La Souterraine	menhir de la Géraphie	classé	néolithique	totalité	local	13,2 km	Le menhir est situé en bordure de route près d'un boisement. Les vues sont possibles depuis le site.
32	La Souterraine	porte de Puy Charraud et remparts	inscrit	13ème	vestiges	local	13,3 km	Pas de sensibilité particulière en raison de son implantation en cœur de ville.
32	La Souterraine	porte Saint Jean	classé	15ème	totalité	local	13,3 km	Pas de sensibilité particulière en raison de son implantation en cœur de ville.
32	La Souterraine	église Notre Dame	classé	11-12-13ème	totalité	local	13,3 km	Pas de sensibilité particulière en raison de son implantation en cœur de ville. Les risques de covisibilités depuis l'extérieur de la ville sont très réduits.
32	La Souterraine	lanterne des morts	inscrit	12ème	totalité	local	13,3 km	L'ouverture visuelle du cimetière et la perspective peuvent générer des sensibilités vis-à-vis du projet.
33	Saint-Junien-les-Combes	château de Sannat	inscrit	18-19ème	façades et toitures, dépendances, murs de clôture, parc, fontaine, rivière	local	13,4 km	Covisibilité possible depuis la D72
34	Dinsac	pont du moulin de la barre	inscrit	13-14ème	totalité	local	13,6 km	Situé dans le fond d'une vallée boisée.
35	Razès	ensemble rural de la famille Berry	inscrit	17ème	ferme, logis, communs, pigeonnier, étable, poulailler, pavement	local	14 km	Situé dans le village, le monument est peu sensible.
35	Razès	église paroissiale	inscrit	12-13ème	totalité	local	14 km	L'église, bien qu'étant en cœur de village, est partiellement visible depuis les infrastructures périphériques, notamment la RD44.
35	Razès	motte castrale dit le château	inscrit		totalité	local	14 km	La motte est en plein boisement.
36	Le Dorat	Notre dame de la consolation - ancien hospice	inscrit	19ème	totalité	régional	14,1 km	Des covisibilités sont possibles depuis la RD25.
37	Razès	motte de l'Age	inscrit	moyen âge	motte et enceinte féodale	local	14,2 km	Vue potentielle depuis la D50
38	Compreignac	enceinte de terre	site inscrit	moyen âge	ensemble fortifié - enceinte de terre	local	15 km	Située dans un boisement.
39	Le Dorat	église Saint Pierre ès Liens	classé	12ème	totalité	local	15,2 km	Des covisibilités sont possibles depuis la RD942.
39	Le Dorat	hôtel de la pouge	inscrit	17ème	escalier, portail et échauguette	local	15,2 km	Peu probable car situé en pleine ville.
39	Le Dorat	porte bergère	classé	15ème	totalité	local	15,2 km	Peu probable car situé en pleine ville.
40	La Souterraine	ancien château des bridiers	classé	14-15ème	totalité	régional	15,3 km	Bien que positionné en marge de la ville, les vues sur le paysage environnant sont limitées.
41	Dinsac	pont du cheix	inscrit	13-14ème	vestiges	local	15,4 km	Situé dans le fond d'une vallée boisée.
42	Le Buis	croix du Buis	inscrit	17ème	totalité	local	15,4 km	Adossé à un boisement, la croix est peu visible.
43	Tersannes	château de la mothe	inscrit	15ème	totalité	local	15,6 km	Château eu cœur d'un ensemble bocager fermant rapidement les perspectives sur le paysage environnant.
44	Cromac	château de Lascroux	inscrit	19ème	château et parc	local	15,7 km	Située dans un boisement.
45	Berneuil	dolmen du Taminage	classé	néolithique	totalité	local	15,8 km	Situé dans un boisement.
46	Laurière	calvaire	classé	16-17ème	totalité	local	15,8 km	Covisibilité possible depuis la D63.
44	Cromac	église Saint Sylvain	inscrit	13-19ème	totalité	local	15,9 km	L'église est en cœur de village et la place devant ne crée que de courtes perspectives.
47	Saint-Pierre-de-Fursac	église Saint Pierre	classé	13-14-15ème	totalité	local	16,1 km	Église au centre du village. Les routes périphériques ne forment pas de perspectives et le clocher est peu visible depuis les abords du village.
47	Saint-Etienne-de-Fursac	église Saint Jean et chapelle Saint Fiacre	classé	13-14-15ème	totalité	local	16,1 km	L'église est entourée par l'habitat lui même entourée d'un cordon boisé.
48	Vareilles	manoir de Montlebeau	classé	15-16ème	totalité	local	16,2 km	Ruines d'un manoir positionné dans une parcelle agricole ouverte. La distance diminue le risque de covisibilité.



MONUMENTS HISTORIQUES						Intérêt	Distance	perception potentielle du parc
N° du pole patrimonial	Commune	Nom	Type	Époque	Éléments protégés			
48	Vareilles	église Saint Pardoux	inscrit	12-13-14-15ème	totalité	local	16,2 km	Les abords de l'église dégagent une grande perspective vers le sud. Des vues sur le projet sont possibles depuis la RD1.
49	Saint-Priest-la-Feuille	la pierre folle	inscrit	néolithique	totalité	local	16,5 km	Positionné près d'un boisement dans une pâture. La vue sur le projet est arrêtée par le boisement.
50	Saint-Ouen-sur-Gartempe	vieux pont de Beissat	inscrit	13ème	totalité	local	16,5 km	Pont en fond de la vallée de la Gartempe. Les axes de la rivière ne sont pas orientés vers le projet.
51	Saint-Léger-la-Montagne	pont romain	classé	indatable	totalité	local	16,8 km	Situé dans un boisement.
51	Saint-Léger-la-Montagne	église	inscrit	12-15ème	totalité	local	16,8 km	Le hameau est entouré de boisements ce qui limite les vues sur le paysage extérieur.
52	Saint-Sulpice-Laurière	église	classé	12ème	totalité	local	17,4km	église située en cœur de village. Aucune vue sur le paysage extérieur. Les covisibilités potentielles sont très limitées à cause de la végétation et de la distance.
53	Bellac	Sous préfecture de Bellac	inscrit	18ème	façades et toitures.	local	17,8km	Située en pleine ville
53	Bellac	Vieux pont	inscrit	13-14ème	totalité	local	17,8km	Situé en pleine ville
53	Bellac	église	inscrit	12-15ème	totalité	local	17,8km	Bien que l'église soit dominante vis-à-vis d'une partie du village et de la vallée, elle ne propose aucune perspective particulière. Le risque de covisibilité est faible en raison de la distance au projet.

SITES INSCRITS						Intérêt	Distance	perception potentielle du parc
N° du pole patrimonial	Commune	Nom	Type	Époque	Éléments protégés			
A	Balledent / Rancon / Chateauponsac	Vallée de la Gartempe du pont de Gartempe aux piliers de Lascoux	inscrit		vallée escarpée de la Gartempe	régional	3,2 km	covisibilité quasi certaine depuis le point de vue de Saint Martial au sud.
B	Rancon / Villefavard	Vallée de la Semme en amont du moulin de Villefavard	inscrit		Villefavard en partie autour du lac (église, étang, temple, château)	local	4,7 km	Le site est encaissé et entouré de boisements. Les vues sur le paysage environnant sont très limitées.
C	Balledent / Rancon	Vallée de la Couze en aval de Balledent	inscrit		vallée de la Couze formant de petites gorges	local	6,8 km	La vallée de la Couze est encaissée et densément plantée.
D	Bersac-sur-Rivalier / Bessines-sur-Gartempe / Folles	Vallée de la Gartempe aux abords du viaduc de Rocherolles	inscrit		vallée boisée et encaissée de la Gartempe autour du viaduc	local	9,8 km	La Gartempe est très peu visible sur cette section car boisée densément.
E	Compreignac / Razès / Saint-Pardoux / Saint-Symphorien-sur-Couze	Lac de Saint-Pardoux et ses abords	inscrit		paysage autour du lac et patrimoine historique (époque gallo romaine)	régional	10,5 km	Le lac, bien qu'entouré de forêts, propose de grandes perspectives. Des vues depuis ses rives sont possibles.
F	Razès / Saint Léger la Montagne	Cascade du moulin de l'Age	inscrit		ensembles rocheux sur le cours de la Couze et ancien moulin	local	13,8 km	Située dans un boisement.
G	Folles / Laurières	Lac du Pont-à-l'Age	inscrit		lac et vallée encaissée en amont	local	14,3 km	Le lac est moins imposant que celui de Saint-Pardoux mais il possède une perspective vers l'ouest.
H	Saint-Etienne-de-Fursac / Saint-Pierre-de-Fursac	Vallée de la Gartempe	inscrit		paysage de petite gorge avec chaos rocheux	local	15,5 km	La gorge est boisée ce qui limite les vues potentielles sur le paysage alentour.
I	Saint-Léger-la-Montagne	Site de la Pierre Millier	inscrit		sommet de mont granitique formant un chaos et lac	local	15,5 km	La partie terrestre est entièrement boisée et le lac est de taille relativement limitée.
53	Bellac	Centre ancien de Bellac	inscrit		Centre ancien lové au sein du Vincou	local	17,8km	Situé en pleine ville



Au regard des observations sur sites et des tableaux récapitulatifs proposés en pages précédentes, on peut extraire les monuments et sites patrimoniaux les plus sensibles suivant les trois critères (intérêt, proximité et perception).

Sites les plus sensibles au regard des trois critères :

- Hôtel Mathieu de la Gorce de Châteauponsac (5)
- Église Saint Thyrese de Châteauponsac (5)
- Pont romain de Châteauponsac (5)
- Vallée de la Gartempe sur les communes de Balledent / Rancon / Châteauponsac (A)

Sites à sensibilité modérée au regard des trois critères :

- Camp du Peu Buy de Châteauponsac (2)
- Camp du Peu du Barry de Châteauponsac (1)
- Maison de Châteauponsac (5)
- Lanterne des morts de Saint-Amand-Magnazeix (4)

Les éoliennes seront probablement perceptibles depuis les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle mais moins prégnantes que celles de La Souterraine.

5.3.5. Urbanisme et infrastructures

5.3.5.1. Infrastructures

Deux niveaux d'infrastructures se distinguent sur le territoire :

- un axe inter-régional avec l'autoroute A20 qui traverse le territoire d'étude dans un axe nord sud et qui offre des perceptions visuelles entrecoupées sur les plateaux et le paysage éolien déjà présent.
- les nationales 145 et 147 et les départementales 942 et 675 qui montrent un maillage transversal et convergent vers les pôles urbains d'intérêt comme La Souterraine, Bellac ou en dehors du périmètre d'étude, Limoges, Poitiers ou Châteauroux. Ces axes routiers principaux ne s'appuient pas sur la structure géographique du territoire.
- les départementales secondaires (44, 711, 220, 2, 7 ...) très nombreuses, complètent le chevelu d'infrastructures routières.

Dans les axes principaux offrant de larges perceptions sur le site de projet on peut noter :

- des axes nord-sud : RD44 et 220 : deux axes traversant le territoire et passant à 4 km du site.
- des axes est-ouest : RN145 et RD711, parallèles à la Semme, elles relient Bellac à La Souterraine en passant par l'extrémité nord du site potentiel d'implantation.

5.3.5.2. Urbanisme / habitat

Le territoire s'inscrit dans un paysage rural principalement occupé de petits bourgs ruraux implantés à la fois en vallées et en plateaux. Les centres-bourgs denses ne forment qu'une petite fraction de l'urbanisme général.



Les bourgs de plateaux présentent pour la plupart des ceintures arborées, identitaires du territoire.



La dissémination des bourgs a une influence certaine sur les possibilités d'implantation du grand éolien.

L'impact social à courte distance risque d'être important. L'ondulation du relief limite faiblement les perceptions visuelles depuis l'habitat. L'accompagnement végétal des bourgs et hameaux permettra d'estomper partiellement le parc éolien.

Les infrastructures permettront d'apprécier la construction du projet à courte comme à grande distance. Le parc éolien ne sera cependant que rarement visible dans sa totalité en raison du relief et du couvert végétal.

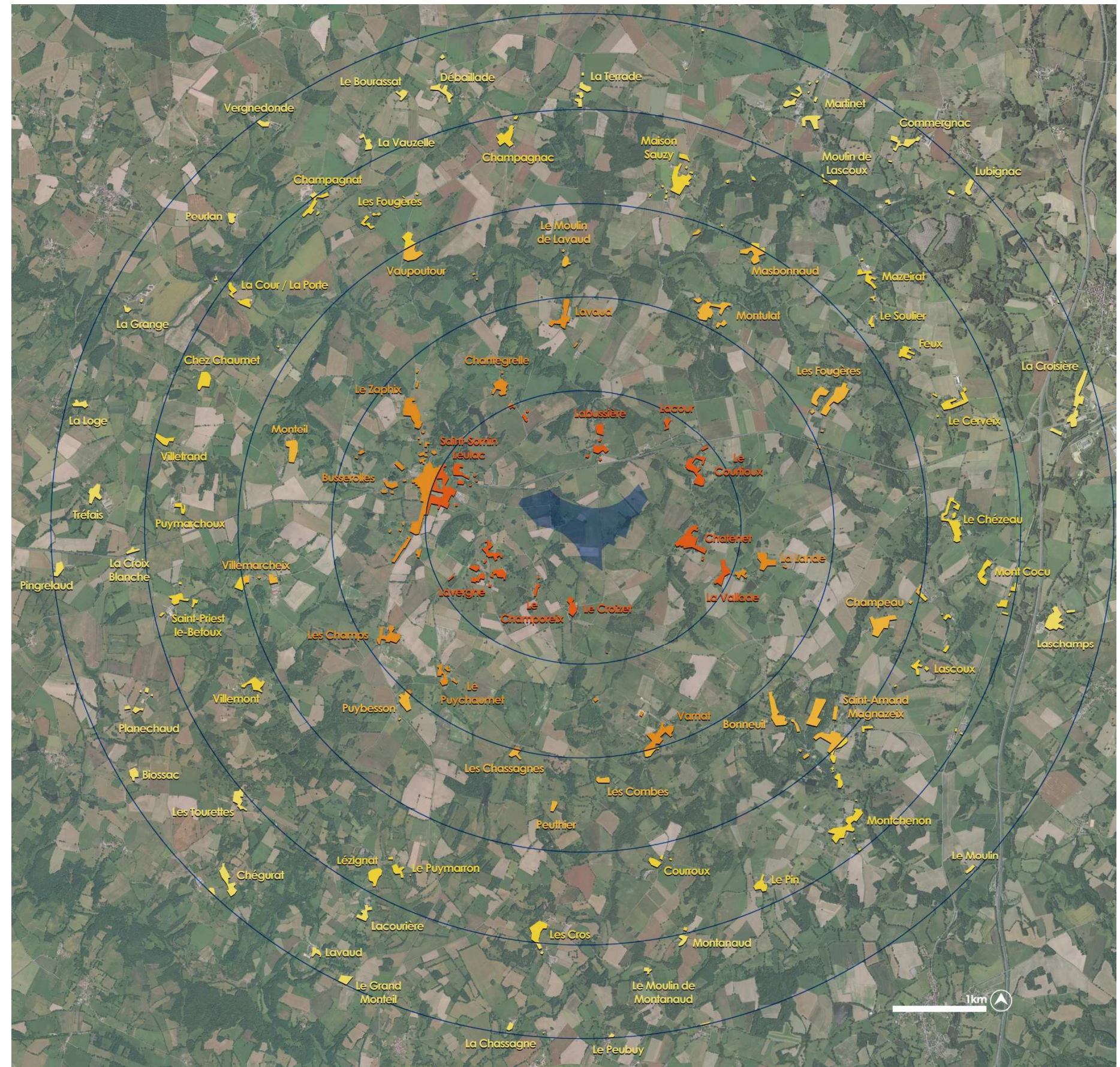


La carte ci-contre recense l'ensemble des bourgs et hameaux autour de la ZIP réduite du projet de La Longe en donnant un code couleur différent en fonction de l'éloignement.

Chaque kilomètre séparant le hameau ou le bourg de la ZIP se formalise par une atténuation de la couleur virant du orange foncé jusqu'au jaune clair.

Cette carte permet de confirmer :

- l'effet de constellation de l'habitat autour du projet. L'espace semble intégralement occupé, à 360°.
- la grande proximité de certains hameaux et bourgs, notamment Saint-Sornin-Leulac, Lavergne, Le Champoreix, le Croizet, Chatenet, La Vallade, Le courtioux, LAcour et Labussière pour lesquels une attention toute particulière devra être portée lors de l'étude des impacts.
- que la grande majorité des concentrations d'habitat sont des hameaux de petites dimensions, étant composés, au maximum, d'une dizaine d'habitations.
- que Saint-Sornin-Leulac (656 habitants) et Saint-Amand-Magnazeix (529 habitants) sont les seuls villages présents dans les 5 kilomètres.
- que la proportion de boisements sur le territoire et notamment autour de l'habitat permet de limiter les impacts visuels potentiels.



5.3.6. Perception sociale

La perception sociale d'un territoire est intimement liée à la perception visuelle de celui-ci, à ses représentations.

L'appropriation d'un territoire par sa population est identifiable, selon la Convention Européenne du Paysage, via quatre types de perceptions :

- les sites et paysages renommés : sites classés ou inscrits, monuments historiques, patrimoine mondial de l'Unesco ...
- les paysages représentés : via les Arts, qu'il s'agisse de littérature, de peinture, de photographie ...
- les paysages signalés : ce sont les paysages liés aux différentes formes de tourisme et leur interprétation, leur évolution
- les paysages perçus : c'est la représentation du territoire par sa population, un ressenti du paysage.

1° - **Les paysages renommés**, déjà détaillés via le chapitre de lecture patrimoniale, sont facilement identifiables.

Les monuments historiques sont nombreux sur le territoire d'étude, disséminés entre vallées et plateaux sans organisation particulière.

Les nombreux sites inscrits sur le territoire d'étude sont principalement d'ordre paysagers et non architecturaux : cascades, vallées (Gartempe, Semme, Couze) et lacs. L'encaissement des vallées et la végétation luxuriante permettent de créer des cocons protégeant les sites d'effets visuels extérieurs.

Enfin, le territoire est parcouru par les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Ce chemin, reconnu comme patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, a une valeur patrimoniale et historique de premier ordre. Son tracé est cependant éloigné du site d'implantation proposé. Même si quelques points de vue permettront la perception de certaines machines, celles-ci n'auront qu'une faible influence dans le paysage visuel du marcheur.

2° - **Les paysages représentés**, sont la retranscription d'artistes des paysages traversés dans le Limousin. Certains se sont penchés sur le secteur d'étude

Les peintres et plasticiens ont bien souvent focalisé leur intérêt sur les villages plutôt que sur le paysage environnant. Les centres touristiques et les villes les plus importantes du territoire d'étude restent les points névralgiques de ces paysages représentés. Seule la vallée de la Gartempe a su éveiller l'intérêt des artistes, qu'ils soient peintres ou écrivains

3° - **Les paysages signalés** sont pléthore sur le territoire d'étude. Le «tourisme vert» prédomine même si quelques villes et villages ont une histoire et un patrimoine attractif.

Les chemins de randonnée (GR et chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle) se situent en périphérie du territoire d'étude sur ses franges sud et est. Les PDIPR sont eux très présents.

L'attractivité du site se fait également par le biais des festivités locales et régionales.

4° - **Les paysages perçus**. Il s'agit de la perception du territoire par ses habitants.

Le paysage environnant, rural et bucolique, offre une qualité du cadre de vie indéniable pour les habitants. L'habitat est ancien en dehors des villages principaux. Il n'est pas rare d'ailleurs que certaines bâtisses ne soient plus habitées voir laissées à l'abandon.

On note un exode des jeunes générations vers les centres urbains mais ces effectifs sont partiellement remplacés par l'arrivée de populations attirées par le cadre de vie.

Le taux de résidences secondaires est en augmentation. Châteauponsac fait d'ailleurs partie des villes et villages du secteur possédant la plus grande proportion de résidences secondaires (16.18%).

Cela influe fortement sur la perception des paysages du territoire car si les locaux ont tendance à quitter la région, les extérieurs l'investissent pour sa tranquillité et son cadre de vie. Ils ont une vision totalement différente de la qualité de leurs paysages et peuvent défendre farouchement leur préservation.

Le territoire ne peut être considéré comme une grande région touristique mais ces flux migratoires contradictoires influent sur les perceptions sociales globales des habitants.

Le paysage étudié est constitué d'un ensemble de plaines agricoles morcelées par le bocage pâturé, entrecoupées de vallées étroites et boisées. L'habitat bien qu'ancien dans la majorité des cas est constitué de matériaux nobles identitaires.

Ces qualités intrinsèques font de ce paysage une entité reconnue d'un point de vue social. Les artistes en tous genres se sont penchés sur le secteur.

Les impressionnistes, bien que basés sur Crozant, à une cinquantaine de kilomètres, ont rayonnés jusqu'à Châteauponsac tout comme les représentants d'autres styles picturaux. La vallée de la Gartempe a servi de point d'ancrage à cette vision artistique territoriale.

Le territoire d'étude ne peut être considéré comme une grande région touristique mais attire des catégories de populations recherchant un cadre de vie de qualité.

Les locaux, quant à eux, ont une reconnaissance plus mesurée de leur environnement. Bien que qualitatif, les caractéristiques sociales et économiques du territoire tendent à limiter son attractivité.



nombreux PDIPR, notamment sur Châteauponsac où les circuits permettent de faire le tour de la ville et d'en découvrir les moindres recoins.

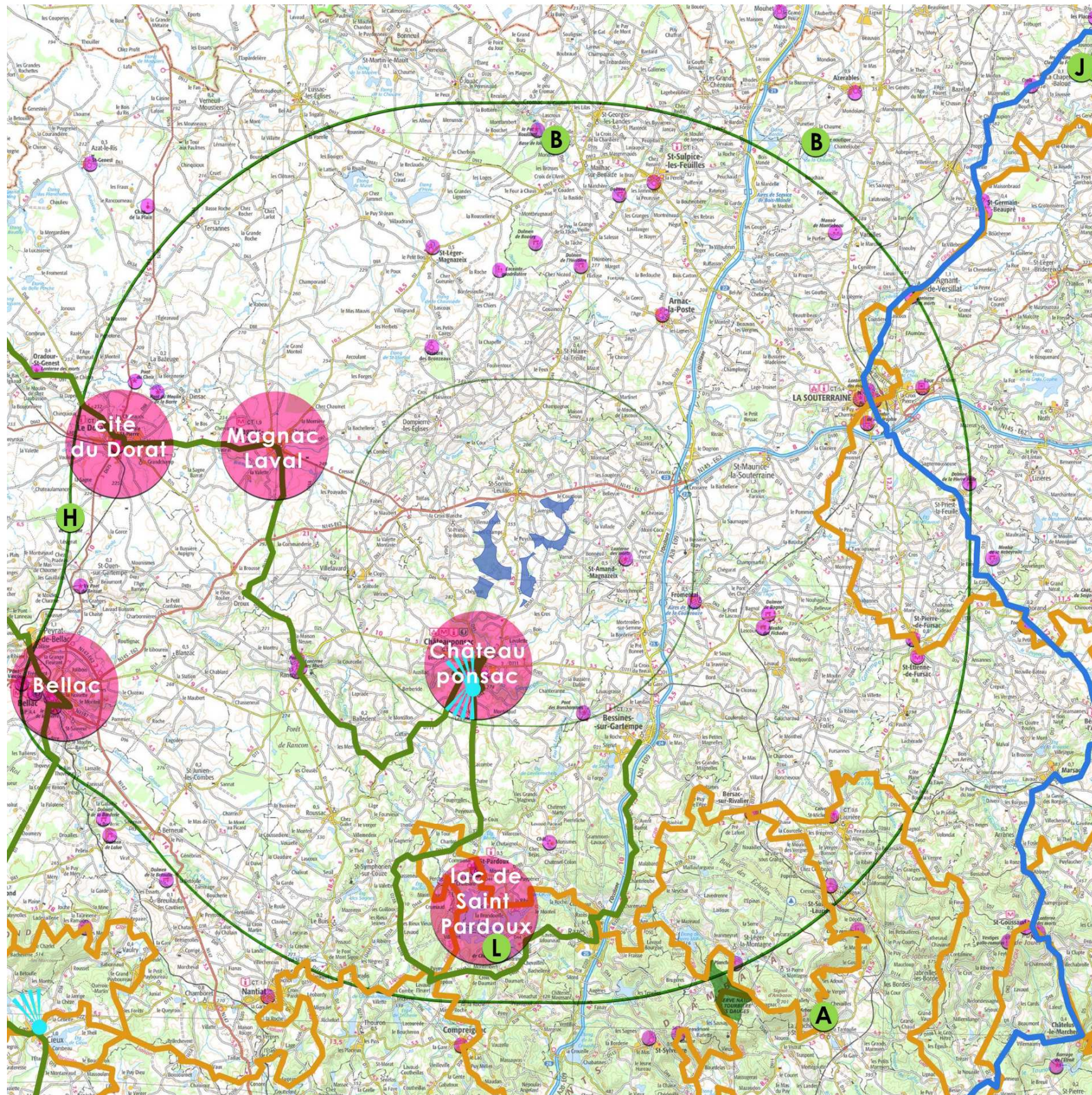


les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle recoupent certains GR, ici à Saint-Pierre-de-Fursac.



les circuits touristiques secondaires quadrillent le territoire et relient les différentes activités et sites touristiques.

Les principaux pôles touristiques sont le lac de Saint-Pardoux, Châteauponsac et la vallée de la Gartempe, Magnac-Laval, la cité du Dorat, capitale culturelle de la basse marche, Bellac, label «ville étape».



Carte 67 : perceptions des paysages de l'aire d'étude

-  chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle
-  chemins de Grande Randonnée
-  route du haut Limousin
-  pôles touristiques principaux
-  patrimoine recensé
-  réserve naturelle de la tourbière des dauges
-  points de vues remarquables
-  activités vertes :
 - A : arboretum
 - B : base nautique / base de loisirs
 - H : hippodrome
 - J : jardin
 - L : lac

5.3.7. Description du secteur d'étude proche (5 km)

5.3.7.1. Paysage et occupation du sol

Le site de projet se trouve sur un plateau agricole à ondulation souple. Il est difficile de déterminer des lignes de crêtes en raison des faibles différences altimétriques. Le relief est toutefois plus perturbé sur le sud et se transforme, après le passage de la Semme et de la Gartempe, en un paysage de montagnes.



L'ondulation faible du paysage est peu perceptible sur une grande partie du territoire. Les boisements accompagnent les points hauts comme les vallons.

Les massifs boisés sont fortement présents mais de petites tailles, très découpés, morcelés et parfois reliés entre eux par des cordons de haies basses et hautes.

Les vallées comme la Semme et la Gartempe sont accompagnées de leurs ripisylves ce qui n'est pas forcément le cas pour les vallées plus petites.

5.3.7.2. Cônes de vues et perspectives

L'ensemble des axes routiers majeurs du périmètre proche offre des dégagements visuels sur les plateaux environnants. Les vues sur le projet seront fréquentes mais celui-ci ne sera pas forcément visible dans son intégralité.

Dans le périmètre de 5 kilomètres, on recense un point de vue remarquable au sud de Châteauponsac, Considéré comme site touristique, le panorama de Saint Martial offre une belle perspective sur la vallée de la Gartempe, sur l'à-pic de Châteauponsac et sur ses monuments historiques. Le site d'implantation étudié est positionné en arrière-plan de cette perspective. Les éoliennes seront visibles.



Les points de repères verticaux ne sont pas légions à grande proximité du site d'implantation. Ce fait est facilement observable depuis le panorama de Saint Martial. Seule l'église de Châteauponsac et 2 châteaux d'eau sont visibles sur la perspective, en plus du mât de mesure. Celui-ci est discernable à l'oeil nu, ce qui est moins le cas sur la photo ci-dessus.

5.3.7.3. Eléments de repère visuel

Le territoire ne possède que peu de repères visuels verticaux singuliers. Les clochers en forment l'essentiel.

Les boisements sont fortement présents et d'une hauteur relativement limitée. Ils ne peuvent servir de repères visuels mais permettront de créer une échelle visuelle.

5.3.7.4. Habitat

Les bourgs présentent une dispersion importante et irrégulière sur le plateau et les vallées en une myriade de petits hameaux. Les impacts visuels sur l'habitat sont, de fait, conséquents. Les boisements, bosquets et haies hautes estomperont le phénomène sans pour autant l'annuler.

5.3.7.5. Infrastructures

Le réseau routier présente à la fois des axes majeurs inter-régionaux et voies de desserte locale qui offrent des perceptions visuelles nombreuses mais ponctuelles sur les plateaux et sur le projet.



site d'implantation étudié points hauts
axes routiers principaux dépressions : vallons et vallées

Vue 3D depuis le sud du site (Google Earth avec exagération du relief multiplié par 3) : une lecture claire du paysage de plateau avec de légers effets de bombements du relief. Perception des structures bosquets ceinturant les villages proches du site de projet



5.3.8. Transects paysagers autour du site d'étude

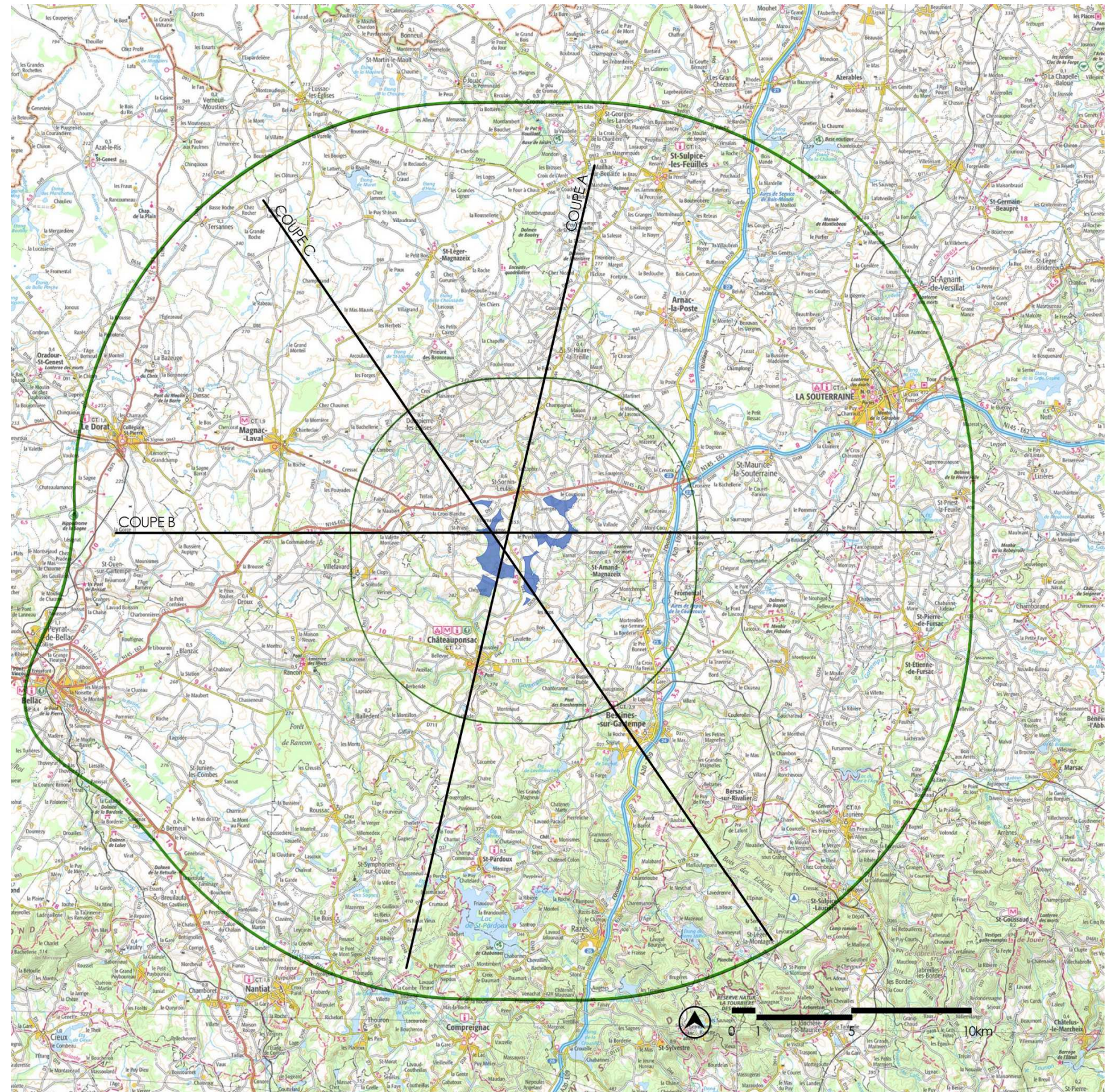
Trois coupes ont été réalisées sur la totalité du territoire d'étude pour :

- comprendre la nature du relief des paysages traversés
- prédéterminer les impacts que peuvent avoir les éoliennes sur les différentes zones proposées à l'étude.

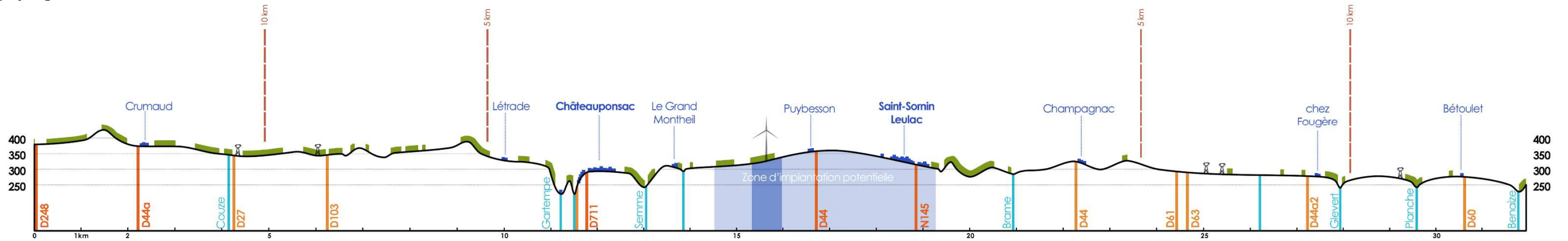
La coupe A traverse une section de territoire entre Saint-Sornin-Leulac et Châteauponsac en passant par certains des hameaux potentiellement les plus proches du projet.

La coupe B propose une vue sur la largeur maximale du projet en identifiant une fois encore les hameaux présents au cœur du territoire.

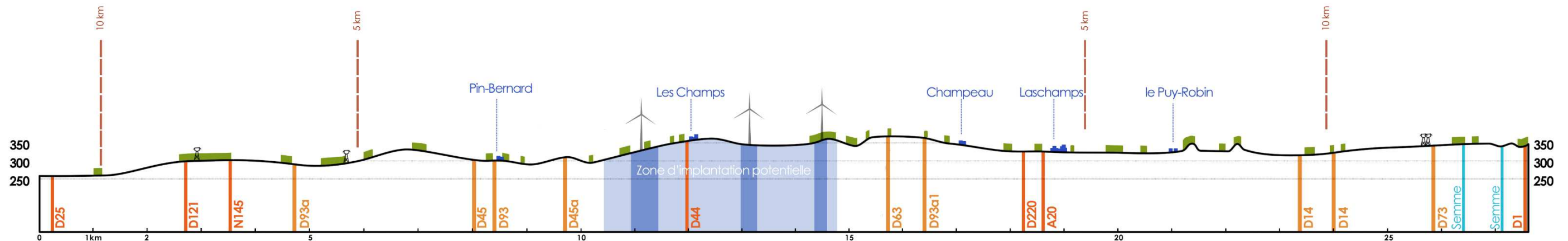
La coupe C permet de percevoir l'augmentation altimétrique progressive vers le sud et de déterminer l'impact potentiel des vues sur le projet.



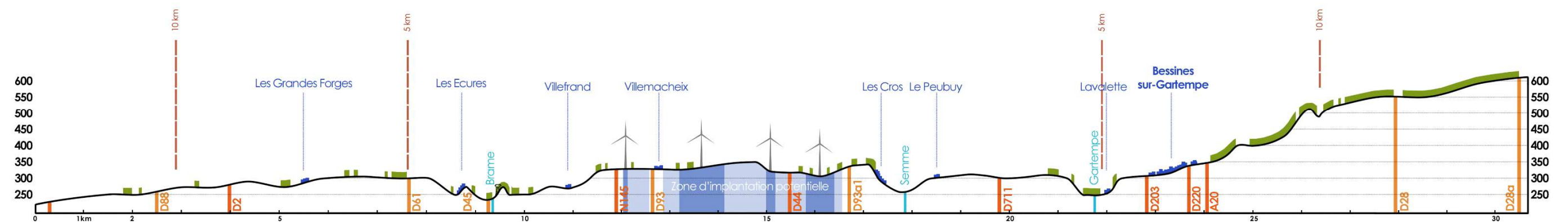
La coupe A permet de comprendre les impacts potentiels sur les villages de Châteauponsac, de Saint-Sornin-Leulac ainsi que sur les vallées de la Semme et de la Gartempe. Le relief et les boisements vont protéger partiellement l'habitat. Les éoliennes seront tout de même visibles d'où l'intérêt de s'écarter des vallées pour éviter les phénomènes de domination visuelle de ces micro-paysages.



La coupe B ouest / est rend évidente la nécessité de sélectionner les zones potentielles à implanter pour éviter les phénomènes d'enfermement visuels des hameaux comme celui des Champs. La topographie générale permet de proposer un projet ouest / est avec une implantation cohérente. Il est souhaitable de s'écarter des vallées et vallons.



L'axe de la coupe C a été choisi pour percevoir l'augmentation progressive du relief en direction du sud. Le projet domine le territoire hormis la partie sud. La notion de rapport d'échelle vis à vis des vallées doit être approfondie une fois les scénarios esquissés. La domination visuelle des paysages de vallées concerne aussi bien la Semme que la Brame.





5.3.9. Synthèse patrimoniale et paysagère

Sites inscrits / classés / monuments historiques inscrits / classés



sensibilité modérée



sensibilité faible



sensibilité nulle

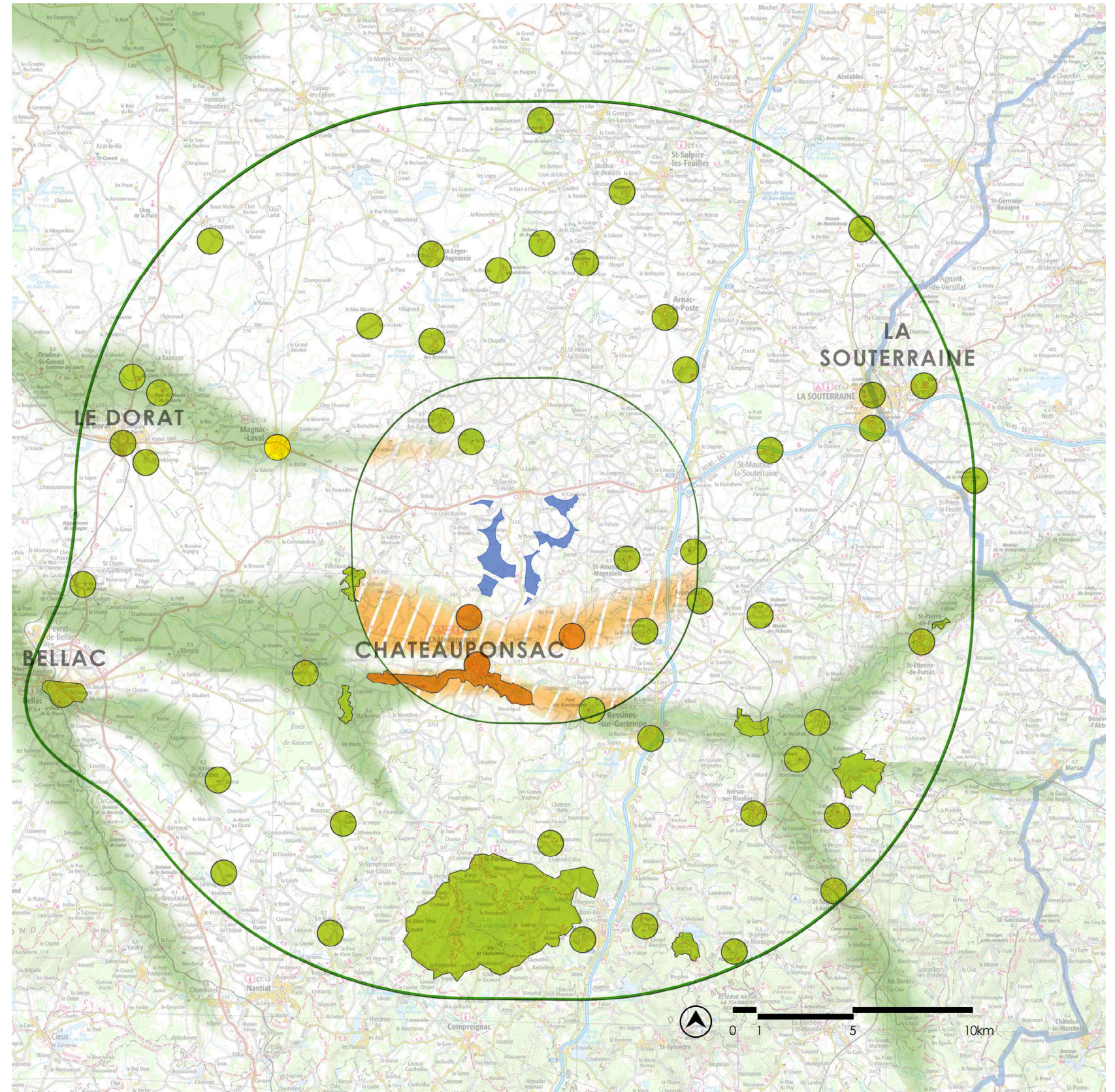
Paysages de vallées non protégés



paysages sensibles



paysages peu sensibles





6. SCENARIO DE REFERENCE ET EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE MISE EN OEUVRE DU PROJET

Conformément au 3° de l'article R122-5 du Code de l'Environnement, ce chapitre, d'une part, décrit l'évolution de l'état actuel de l'environnement en cas de mise en œuvre du projet (« scénario de référence ») et d'autre part, décrit un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet.

Thème environnemental	Scénario de référence	Aperçu de l'évolution probable de l'environnement
Milieu physique (sols et sous-sols, risques naturels, climatologie, eaux)	<p>Dans le cas où le projet se réaliserait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il aurait un effet positif sur le climat en évitant notamment l'émission de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique. - Il nécessiterait une excavation des terres au niveau des terrains nécessaires à la mise en place des fondations, et de décapage sur les terrains nécessaires à la mise en place des plateformes, des pistes et des postes électriques. Il est à noter que l'imperméabilisation sera limitée aux fondations et au poste électrique. - il ne modifierait pas la topographie - il n'engendrerait aucun risque naturel supplémentaire. - il ne modifierait ni les conditions de ruissellement des eaux de surface, ni les conditions d'infiltration des eaux dans le sol, - Il existerait un risque de contamination des eaux superficielles ou souterraines par d'éventuels déversements accidentels de produits potentiellement polluants, pendant la phase de chantier. 	<p>Si le projet ne se réalise pas, au regard des documents d'urbanisme actuellement en vigueur sur le territoire communal de St-Sornin-Leulac, les terrains d'étude resteraient probablement dédiés à l'activité agricole et aux boisements. Ainsi, il n'y aurait pas de modification majeure des caractéristiques physiques du territoire.</p> <p>Le maintien de l'activité agricole n'engendrerait pas de risque naturel supplémentaire. Les sols continueront à être travaillés ou utilisés pour les besoins de l'activités agricoles, sans évolution notable majeure. Aucune modification topographique ne serait à attendre.</p> <p>La qualité des eaux serait maintenue en l'état avec des problématiques nitrates probablement limitées au fur et à mesure du temps du fait de la mise en place des politiques de protection des eaux.</p>
Milieux naturels (flore, habitats)	<p><u>Habitats naturels</u></p> <p>Si le projet se réalise, son impact sur les milieux naturels portera uniquement sur la phase de construction préalable à la mise en exploitation du parc éolien, pour une surface d'environ 1 ha d'habitats dégradés et 0,83 ha détruits. La surface dégradée se compose de surfaces temporairement impactées durant la phase de construction (plateformes de montage et d'assemblages des éléments de l'éolienne, zones de passage du câblage interne...).</p> <p>L'impact brut du projet sur les milieux naturels peut être considéré comme faible à négligeable en ce qui concerne l'artificialisation des sols, notamment du fait que la majorité des surfaces impactées (environ 90 %) correspondent à des habitats naturels présentant un enjeu écologique faible à très faible (cultures, pâturages mésophiles et prairies temporaires).</p> <p>L'impact brut le plus significatif du projet, considéré comme faible, est lié à la destruction d'un linéaire cumulé d'environ 234 m de haies arbustives à arborescentes dans le cadre de l'aménagement des voiries d'accès aux plateformes éoliennes.</p> <p><u>Flore</u></p> <p>Le projet, s'il se réalise, n'engendrera aucun impact sur les espèces floristiques protégées ou présentant les plus fortes valeurs patrimoniales recensées à l'état initial sur l'AEI. La plateforme de l'éolienne SL01 s'implante toutefois en marge d'une station de radiole faux-lin, considérée comme « En danger critique d'extinction » à l'échelle régionale, impliquant la mise en place nécessaire de mesures de protection en phase de chantier.</p>	<p><u>Habitats naturels et flore</u></p> <p>Les différents enjeux relatifs aux habitats naturels et à la flore mis en évidence sur l'aire d'étude se rapportent à la présence d'habitats humides et de milieux prairiaux extensifs, qui s'avèrent particulièrement sensibles à l'intensification des pratiques agricoles (surpâturage, drainage, labours et apports d'intrants). Les tendances évolutives allant plutôt vers une intensification agricole à l'échelle du Nord de la Haute-Vienne (développement des cultures, augmentation des surfaces de prairies temporaires...), il est probable que la pression agricole sur ces milieux augmente à court/moyen terme. Pour ce qui est des biotopes ouverts les plus humides, et donc peu valorisables pour l'agriculture, ils sont localement menacés par la déprise agricole suite à la disparition des petites fermes familiales.</p> <p>Les milieux forestiers du secteur, dont certains constituent un enjeu (hêtraies chênaies notamment) apparaissent globalement peu menacés en raison d'une sylviculture peu développée localement et d'une situation géographique au niveau de secteurs peu accessibles. La tendance va donc plutôt vers un vieillissement des formations en place.</p>



Thème environnemental	Scénario de référence	Aperçu de l'évolution probable de l'environnement
Milieux naturels (faune terrestre)	<p>En l'absence de mesures correctrices, le projet, et notamment l'aménagement des voiries d'accès aux plateformes, sont susceptibles d'avoir un impact faible à modéré sur les populations locales de Reptiles et d'Amphibiens via la destruction de plusieurs linéaires de haies (234 ml), de surfaces de prairies mésophiles (0,41 ha), favorables au développement d'une partie des espèces recensées. Cette perte d'habitat est également accompagnée d'un risque non négligeable de destruction d'individus, principalement valable pour des opérations de défrichement menées en période d'hivernage de ces deux groupes faunistiques.</p> <p>Le projet présente un faible impact sur les mammifères (hors chiroptères), en lien avec une artificialisation des sols limitée à des habitats à faible intérêt pour les Mammifères (cultures, prairies temporaires). L'aménagement des plateformes et accès engendrera toutefois la destruction d'environ 0,41 ha de biotopes (prairies mésophiles) et de 234 ml de haies favorables au développement du hérisson d'Europe.</p> <p>L'impact brut du projet sur les Insectes peut être considéré comme négligeable à faible en fonction des groupes entomofaunistiques, notamment en raison de l'évitement des habitats et secteurs à enjeux (haies bocagères mûres à sénescences, vallons humides, boisements mûres...). Le projet engendrera la destruction de 0,41 ha de pâturages mésophiles qui constituent des biotopes de développement pour un cortège commun de Lépidoptères et d'Orthoptères.</p>	<p>L'intensification des pratiques agricoles ayant cours depuis plusieurs décennies dans ce secteur de la Haute-Vienne est à l'origine d'une perte nette de biodiversité pour la faune, notamment via la dégradation/destruction d'habitats prairiaux (conversion en cultures, retournement des prairies, amendements...), la destruction des linéaires bocagers arbustifs à arborescents, ainsi que l'utilisation de phytosanitaires impactant de façon directe (insectes) ou indirectes (prédateurs) la faune locale. Les tendances évolutives, bien que restant floues, vont plutôt vers un maintien ou une dégradation de la qualité du bocage et donc des biotopes favorables à l'ensemble des groupes faunistiques.</p>
Milieux naturels (avifaune) <i>Sources : expertises naturalistes</i>	<p>Dans le cas où le projet se réaliserait, son impact serait lié à la perte d'habitats des oiseaux nicheurs et pour les oiseaux hivernants.</p> <p>Il y aura également un effet barrière engendré par le projet et des risques de mortalité par collision. L'impact concerne essentiellement la mortalité de l'Œdicnème Criard.</p>	<p>En l'absence d'implantation d'éoliennes, le devenir de cette zone est intimement lié à l'évolution locale de l'agriculture. En effet, la majeure partie des surfaces est agricole. Il n'est pas possible de définir un scénario fiable pour le devenir des surfaces agricoles tant les paramètres qui les conditionnent sont multiples et complexes : cours des céréales sur les marchés financiers internationaux, nature des produits phytosanitaires employés avec des évolutions régulières de la réglementation et des produits utilisés (par exemple : interdiction du glyphosate à court terme ?), choix de la politique agricole commune mise à jour tous les six ans, etc. Les constats sur ce secteur de la Haute-Vienne sont assez similaires à ce qu'il se passe à plus grande échelle : dégradation des habitats d'espèces avec suppressions régulières des éléments structurants du paysage agricole (haies, bosquets, alignements d'arbres), mais aussi drainage des parcelles humides, et diminution globale des ressources alimentaires des espèces, en particulier au niveau des invertébrés (insectes) en lien avec les produits phytosanitaires employés. Il en résulte déjà un déclin marqué des oiseaux des milieux agricoles, et notamment de nombre d'espèces autrefois qualifiées de communes, faisant partie de la nature ordinaire. Il est probable que ce déclin se poursuive. Certaines espèces s'adaptent à l'ouverture des milieux (liée à la suppression des haies notamment) et en profitent pour gagner de nouveaux territoires. Localement, c'est le cas du bruant proyer.</p> <p>La zone compte aussi des surfaces boisées. Dans ce secteur de la Haute-Vienne, nombre de ces surfaces boisées sont peu soumises à l'exploitation sylvicole intensive (coupes à blanc suivies de plantations en conifères). Globalement, ces boisements vieillissent naturellement, ce qui tend à améliorer les habitats pour les oiseaux forestiers (pics, passereaux, etc.). Parmi les espèces rares et sensibles au dérangement, celles qui occupent les boisements peuvent ainsi être favorisées par l'existence de boisements âgés de feuillus, préservés du dérangement. C'est par exemple le cas des rapaces forestiers (milan noir, bondrée apivore, autour des palombes) ou de la cigogne noire. Ce constat très local tranche donc avec l'évolution des milieux agricoles. Un scénario de référence pourrait donc être le déclin global des espèces de milieux agricoles, combiné à un regain de certaines espèces forestières occupant les boisements existants, notamment des espèces de grande taille autrefois persécutées par l'homme (rapaces notamment).</p>



Thème environnemental	Scénario de référence	Aperçu de l'évolution probable de l'environnement
<p>Milieus naturels (chiroptères) Sources : expertises naturalistes</p>	<p>Si le projet se réalise, il aura un impact faible en termes de mortalité directe par collision ou barotraumatisme, après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction d'impact. Le site est en effet plus ou moins favorable à la chasse des chiroptères, avec des distances au haies et boisements inférieure à 200 m.</p> <p>Il aura aussi une incidence en termes de perte d'attractivité des territoires de chasse car le territoire est particulièrement attractif pour les chiroptères (maillage bocager, boisements feuillus, zones humides...) et fait l'objet de nombreux projets éoliens en développement. En outre, la présence d'une importante colonie de Grands Murins à proximité immédiate est identifiée.</p>	<p>La pérennité des populations de chiroptères dans le contexte bocager du nord de la Haute-Vienne est étroitement liée à l'évolution des pratiques agricoles. L'intensification rapide de ces pratiques à partir des années 1960 (agrandissement de la taille des exploitations, mécanisation, remembrement, généralisation de l'usage des pesticides et produits antiparasitaires...) a eu un impact très négatif sur la biodiversité agricole en général (diminution importante des populations de nombreuses espèces d'oiseaux, chiroptères et autres vertébrés, souvent en lien avec un effondrement de la biomasse en insectes).</p> <p>Le bocage du nord de la Haute-Vienne a été relativement préservé par rapport à certaines régions de plaines céréalières et les évolutions agricoles négatives y sont plus récentes. Les populations de chiroptères y sont donc encore assez importantes malgré des modifications de milieux encore en cours. Même si des évolutions réglementaires récentes sont censées permettre de limiter un peu cette érosion de la biodiversité des milieux agricoles (éco-conditionnalité des aides PAC notamment), la tendance est encore à l'arrachage de haies et au retournement des prairies permanentes pour les convertir en cultures annuelles (développement important de la culture de maïs notamment, gros consommateur en eau et intrants chimiques).</p> <p>Il n'est pas impossible que la forte prise de conscience actuelle de l'opinion publique sur les effets négatifs des pratiques agricoles intensives influe sur les décisions politiques en faveur d'une réglementation plus contraignante qui permette de stopper cette érosion massive de la biodiversité agricole. Mais, même dans cette éventualité, les effets négatifs à longs termes (arrachage des haies, rémanence des produits phytosanitaires et antiparasitaires dans les chaînes alimentaires...) vont continuer à fragiliser les populations de chiroptères.</p> <p>L'évolution des pratiques forestières constitue également un enjeu de conservation important et une augmentation des prélèvements pourrait s'avérer défavorable (cycles de récolte plus courts avec taillis à courte révolution pour production de biomasse par exemple). A l'inverse, une prise de conscience de l'intérêt économique et écologique d'une gestion forestière durable en futaie irrégulière avec coupe pied par pied aurait un impact positif sur les cortèges d'espèces forestières.</p> <p>Un autre élément jouant un rôle non négligeable dans le maintien des espèces anthropophiles (pipistrelles, sérotine, rhinolophes...) est lié à l'évolution du bâti et notamment à la rénovation du bâti ancien qui bien souvent ne permet plus aux chiroptères de gîter sous les toitures, dans les combles ou des linteaux.</p> <p>L'évolution du milieu sans l'installation d'éoliennes est donc globalement défavorable aux populations de chiroptères qui ont connu un fort déclin ces dernières décennies. L'évolution de ces différents paramètres dans les années à venir est difficilement prévisible, puisque très liée à des choix politiques, mais le contexte est globalement peu favorable à un inversement de la situation actuelle.</p> <p>Le développement récent de parcs éoliens dans cette partie de la région intervient donc dans un contexte global de réduction des populations de chiroptères en lien avec les pratiques agricoles. La réduction des impacts et les suivis post-implantation sont donc des éléments essentiels pour ne pas impacter plus encore des populations déjà fragilisées par un contexte global assez défavorable.</p>



Thème environnemental	Scénario de référence	Aperçu de l'évolution probable de l'environnement
Milieu humain (occupation du sol, activités économiques, Socio-démographie, réseaux, cadre de vie, risques technologiques)	<p>Si le projet se réalise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il sera à l'origine de retombées économiques : <ul style="list-style-type: none"> - les propriétaires des parcelles chez qui les éoliennes seront installées bénéficieront d'une contribution financière - lors des travaux on estime que les retombées économiques locales sont de 500 k€ pour une éolienne de 2 MW, donc de l'ordre de 1 500 000 euros pour le projet La Longe. - pendant toute la durée de son exploitation, le parc aura des retombées économiques dont bénéficieront les régions, départements, l'intercommunalité et les communes accueillant les installations. - le projet sera également à l'origine de création d'emplois autant en phase d'étude, de travaux puis de maintenance - le parc éolien ne remettra pas en cause la fréquentation du secteur, celle-ci restant peu touristique à l'échelle de l'AEE - la phase de travaux engendra potentiellement une gêne du trafic sur les routes départementales empruntées par les convois. - le projet respectera l'ensemble des servitudes et préconisations, et sera réalisé en accord avec les gestionnaires de réseaux - les risques sanitaires sont faibles, peu nombreux et essentiellement liés à la phase de chantier, susceptible d'engendrer différents types de déchets, des pollutions du milieu naturel, des sols et des eaux. - en phase de fonctionnement le projet n'engendra aucun risque sanitaire - le projet tient compte des risques technologiques. Le risque que constitue le projet en lui-même est étudié dans l'étude de danger. Réalisé dans le respect de l'environnement et de la réglementation en vigueur, l'exploitation du projet présentera un niveau de risque acceptable. 	<p>Dans l'optique où le projet éolien ne se réaliserait pas les terrains resteront à vocation agricole prédominante. Au vu des documents d'urbanisme, il n'y a pas d'activité ou d'occupation du sol nouvelle attendue bien que d'autres projets éoliens puissent y être envisagés. L'économie locale resterait axée sur l'activité agricole sans diversification particulière.</p> <p>Il n'existe pas, en l'état actuel des connaissances, d'autres projets (urbain, touristique, économique...) qui pourraient engendrer une évolution autre du contexte socio-économique local et du cadre de vie.</p>
Paysage (grand paysage, perceptions, patrimoine culturel, aspects architecturaux et archéologiques)	<p>Du fait d'un contexte éolien relativement limité, l'installation d'éoliennes dans le cadre du projet de La Longe offrira inévitablement de nouvelles vues sur l'éolien depuis certains bourgs jusque-là préservés ou impactés de manière éloignée. Les nombreux filtres visuels présents à proximité du projet permettent d'atténuer ces phénomènes et même si les vues peuvent être parfois prégnantes, elles resteront ponctuelles.</p> <p>Le déboisement prévu dans le cadre du projet de La Longe est réduit au strict minimum. L'efficacité des filtres visuels apportés par la végétation ne s'en fera donc pas ressentir.</p> <p>Les études d'encerclement, et notamment les zooms réalisés sur les communes les plus en prises avec le projet ou l'éolien existant ou projeté, montrent que les fenêtres visuelles depuis les centres-bourgs sont ponctuelles ou donnent des vues partielles du projet et que ces vues opèrent principalement en sortie d'urbanisation.</p> <p>A proximité du projet, le tissu est principalement formé de bourgs ruraux accompagnés d'une auréole de petits hameaux qui évolueront peu ou de manière très limitée. Ces nouvelles habitations ne devraient pas particulièrement être sujettes à la vue sur les éoliennes du parc en dehors d'extensions résidentielles en sortie des bourgs principaux. De même, il ne devrait pas y avoir de nouvelles infrastructures majeures dans le périmètre immédiat du projet.</p> <p>Les vues les plus prégnantes opèrent sur les bourgs en prise directe avec le projet qui instaillent un rapprochement de l'éolien dans leur paysage du quotidien.</p>	<p>L'environnement actuel autour du site du projet se compose de plusieurs parcs éoliens composés de machines de hauteurs différentes (4 machines construites et 25 autorisées dans un rayon de 20 km). La densité actuelle est relativement faible, les parcs et projets acceptés étant généralement séparés de 5 à 10 kilomètres. Ils sont principalement situés sur la moitié nord du territoire d'étude hormis le projet de Roussac / Saint-Junien-les-Combes au sud-ouest.</p> <p>Le paysage rencontré sur le territoire est assez homogène, la basse marche et le plateau de Bénévent-l'Abbaye étant assez proches dans leurs caractéristiques. Les plateaux connaissent une ondulation souple, réaffirmée par la présence des vallées comme la Semme, la Gartempe ou la Brame. Le couvert végétal est omniprésent sous la forme de boisements et de grands bosquets épars. Ces facteurs cumulés limitent les perspectives longues sur le paysage environnant.</p> <p>Si l'on tient compte de la nature assez fermée du paysage autour du projet et d'un contexte éolien en cours de densification, l'absence de l'installation des éoliennes du projet de La Longe jouera principalement sur la préservation du paysage du quotidien des communes de Saint-Sornin-Leulac, Châteauponsac et quelques hameaux présents sur les territoires de Saint-Amand-Magnazeix, Bessines-sur-Gartempe et Villefavard.</p> <p>D'autres projets éoliens sont en cours de développement à proximité du territoire et il est à supposer que certains pourraient voir le jour ce qui mènera à l'installation de nouvelles éoliennes dans le paysage qui confirmeront la notion de grand pôle de structuration ou de densification de l'éolien sur ce secteur.</p>



7. DESCRIPTION DES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES PAR LE PROJET

L'état actuel des terrains potentiellement concernés par le projet d'implantation du parc éolien ainsi que l'analyse de l'environnement proche à éloigné ont permis de définir un certain nombre de sensibilités que le projet devra prendre en compte dans sa définition.

Les sensibilités¹⁹ sont déterminées à partir du résumé des caractéristiques principales de chaque thématique de l'environnement dans les tableaux suivants et les cartes associées.

Légende :

Aucune sensibilité
Sensibilité très faible
Sensibilité faible
Sensibilité modérée
Sensibilité forte
Sensibilité très forte

¹⁹ Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens – Actualisation 2010 – Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer :

« La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. Il s'agit de qualifier et de quantifier le niveau d'impact potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié.

Il se distingue de l'enjeu qui représente, pour une portion du territoire, compte-tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même du projet. »



Thèmes		État initial	Sensibilité	
MILIEU PHYSIQUE	Climat	Les caractéristiques climatologiques locales ne présentent pas de véritables inconvénients à l'implantation d'éoliennes. Toutefois la période de travaux et les caractéristiques du matériel devront prendre en compte les possibles aléas climatiques.	Très faible	
	Topographie, sol et sous-sol	La zone d'étude se situe à la périphérie Nord du Massif Central au sein de l'entité paysagère de la Basse Marche. Le site étudié est localisé sur un socle composé de granite. Les sols dérivés des granites sont des arènes. Sableuses et perméables en surface, elles se compactent sous la pression et forment des sols acides, relativement filtrants mais assez pauvres. La topographie est peu contraignante. En effet le secteur d'étude se présente sous la forme d'un plateau marqué par de légers thalwegs correspondant aux zones d'écoulements des eaux. Ces aspects ne présentent pas de contrainte rédhibitoire pour un projet éolien.	Faible	
	Eaux superficielles	L'aire d'étude éloignée est marquée par un réseau hydrographique dense ce qui s'explique par le caractère assez peu perméable des terrains composant le socle sur le secteur. A l'échelle de l'AEI, on note la présence de nombreux ruisselets appartenant aux masses d'eau de la Brame ou de la Semme. On compte également de nombreux points d'eau épars (étangs et mares). Concernant la qualité des eaux on retiendra globalement que les eaux de la Semme sont de bonne qualité alors que les eaux de la Brame présentent un état biologique et physico-chimique moyen.	Modérée	
	Eaux souterraines	La ressource en eau souterraine semble de bonne qualité sur le secteur. Toutefois, les nappes d'eau sont relativement superficielles et localement affleurantes ce qui engendre une sensibilité importante de la ressource vis-à-vis des pollutions malgré le pouvoir filtrant des sols du secteur. Les remontées de nappes sur le secteur sont importantes et entraînent une sensibilité forte de ces dernières qu'il conviendra de prendre en compte. Ce phénomène est directement lié au caractère superficiel de la ressource. Cette sensibilité est d'autant plus notable du fait de la présence de plusieurs points de captage AEP au sein de l'aire d'étude rapprochée, dont celui des Chassagnes assorti de périmètres de protection en limite de l'AEI.	Forte	
	Risques naturels	Risque inondation	Bien que les communes de Saint-Amand-Magnazeix, Dompierre-les-Eglises et Saint-Sornin-Leulac soient répertoriées dans l'AZI (Atlas des Zones Inondables) de la Brame et que la commune de Châteauponsac soit inscrite dans l'AZI de la Gartempe amont, le risque inondation n'a pas été identifié sur ces communes. Elles ne font donc pas l'objet d'un Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI). Plusieurs ruisselets (parfois non pérennes) et points d'eau marquent l'AEI. Cependant, celle-ci n'est pas concernée par un risque inondation important en raison du faible débit de ces derniers.	Très faible
		Sismicité	Les communes de Saint-Sornin-Leulac et de Châteauponsac présentent une sismicité de niveau 2 (faible). Plusieurs séismes ont été ressentis sur les communes de Saint-Sornin-Leulac et de Châteauponsac, provoquant des secousses parfois largement ressenties dans et hors des habitations.	Faible
		Risque d'instabilité	Aucun facteur d'instabilité n'a été identifié sur les terrains de l'AEI. En effet, aucun mouvement de terrain ni cavité naturelle n'est répertorié au sein de l'aire d'étude rapprochée. Un aléa retrait-gonflement des argiles faible est cartographié au sein de l'aire d'étude. Il se localise au droit des secteurs de ruissèlement et suintement formant ainsi des bandes étroites dans les lits des ruisseaux essentiellement.	Très faible
		Erosion	Le secteur est faiblement sensible à l'érosion.	Très faible



Thèmes		État initial	Sensibilité
MILIEU NATUREL	Habitats et flore	<p>La zone d'étude se compose d'une mosaïque complexe d'habitats naturels où alternent milieux agricoles ouverts, secteurs forestiers et zones bocagères.</p> <p>Les enjeux habitats sont localement assez forts voir forts, notamment au niveau des vallons et fonds humides en raison de la présence d'habitats d'intérêt communautaire, (prairies humides à jonc acutiflore, aulnaie-frênaie rivulaire, mégaphorbiaie) et d'une densité intéressante de zones humides prairiales à forestières (boisements marécageux, prairies à jonc diffus, magnocariçaies...). Les milieux tourbeux et paratourbeux présents ponctuellement au niveau des secteurs les mieux conservés accueillent une diversité floristique intéressante, avec la présence de plusieurs espèces déterminantes ZNIEFF et/ou présentant un état de conservation défavorable en Limousin (Lobélie brûlante, laïche puce).</p> <p>Les boisements du site se composent majoritairement de chênaies-châtaigneraies acidiphiles à acidiclinales qui constituent des habitats forestiers bien représentés localement. Ponctuellement, à la faveur de conditions favorables (vallons encaissés), le site accueille des hêtraies-chênaies acidiphiles à houx, habitat d'intérêt communautaire. Ce type d'habitat forestier, bien que ne présentant pas de réel intérêt floristique à l'échelle locale, constitue un type de boisement peu répandu dans ce secteur du Limousin.</p> <p>La présence ponctuelle de milieux ouverts méso-xérophiles est également à noter, avec l'observation d'habitats en raréfaction à l'échelle locale, comme les landes sèches et les pelouses acidiphiles à annuelles.</p> <p>Les secteurs les plus ouverts, occupés par une mosaïque d'habitats agro-pastoraux, présentent globalement un enjeu plus faible, ponctuellement plus élevé au niveau des secteurs où le bocage apparaît le mieux préservé, ainsi qu'au droit des parcelles entretenues de façon extensive (prairies maigres de fauche, des pâturages maigres).</p> <p>D'un point de vue floristique, l'enjeu principal de la zone d'étude est relatif à la présence d'une station de radiole faux-lin (<i>Radiola linoides</i>) au niveau d'une culture temporairement humide prenant place en partie Nord-Est du site. Cette espèce, bien que non protégée, est considérée comme « très rare » et « en danger critique d'extinction » en Limousin. La pérennité de cette station apparaît toutefois très limitée, car fortement influencée par les pratiques agricoles en place sur la parcelle d'observation. Le cortège floristique recensé s'avère globalement assez commun bien que diversifié, avec toutefois la présence de plusieurs espèces déterminantes ZNIEFF essentiellement inféodées aux habitats humides et aquatiques.</p>	Faible à ...
		<p>Avifaune</p> <p>En ce qui concerne l'avifaune nicheuse, les enjeux sont principalement concentrés au niveau de secteurs forestiers mûres et des zones bocagères en bon état de conservation, où se développent des cortèges diversifiés et patrimoniaux, comprenant notamment plusieurs espèces d'intérêt communautaire, comme le pic mar, le pic noir, la bondrée apivore, la pie-grièche écorcheur et l'alouette lulu. Les secteurs agricoles ouverts sont exploités en période de reproduction par certaines espèces de rapaces d'intérêt communautaire (milan noir, busard Saint-Martin), mais s'avèrent également favorables à la nidification de l'œdicnème criard, espèce à fort enjeu local de conservation.</p> <p>Les suivis effectués en période migratoire ont permis de mettre en évidence un flux migratoire globalement faible et diffus sur l'ensemble de la zone d'étude, avec des passages notables d'espèces caractéristiques de ce secteur du Limousin (grue cendrée, alouette des champs, pinson des arbres, vanneau huppé, pigeon ramier). Le flux migratoire des rapaces s'avère globalement faible, mais diversifié d'un point de vue des espèces, avec le passage de plusieurs espèces réputées comme sensibles aux collisions avec les éoliennes, comme le milan royal et le milan noir. Toutefois, les flux observés ne concernent que quelques individus.</p> <p>Malgré la présence de zones humides et d'étangs, aucune halte migratoire notable ou concernant des espèces à enjeu de conservation n'a été mise en évidence.</p> <p>Enfin, en ce qui concerne l'hivernage, les prospections n'ont pas permis de mettre en évidence de rassemblements importants d'oiseaux. Le secteur est toutefois exploité pour l'alimentation par deux espèces de rapaces d'intérêt communautaire dont les populations hivernantes sont considérées comme menacées en Limousin : le milan royal et le busard Saint-Martin.</p>	... localement forte
	<p>Faune</p> <p>Chiroptères :</p> <p>Le peuplement chiroptérologique s'avère très diversifié, avec la présence attestée de 19 espèces. Concernant les espèces recensées, 10 d'entre-elles présentent un intérêt patrimonial, soit en raison de leur inscription à l'Annexe II de la Directive Habitats Faune Flore (Petit rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Grand/Petit murin, Murin de Bechstein) auxquelles il convient de rajouter une possible espèce non identifiée de manière stricte (Minoptère de Schreibers), soit parce qu'elles sont considérées comme quasi-menacées dans la liste rouge française (Noctules communes et de Leisler et possiblement la Pipistrelle de Nathusius)). Enfin, deux espèces spécialistes forestières faiblement réparties en Limousin ont également été contactées (Murin d'Alcathoé et Murin de Brandt).</p> <p>L'activité chiroptérologique sur le site, représentée par un indice d'environ 180 contacts pondérés/heure apparaît globalement forte, notamment en marge des points d'eau, des habitats forestiers et haies bocagères arborées. L'activité chiroptérologique est dominée par la pipistrelle commune (52,5 % de l'activité pondérée), suivie de la barbastelle d'Europe (9,5 % de l'activité pondérée) et de la sérotine commune (7,4 % de l'activité pondérée). Quatre autres espèces présentent également une activité significative sur le site : le murin de Daubenton, le murin d'Alcathoé, la pipistrelle de Kuhl et le murin à moustaches.</p> <p>Parmi les espèces recensées, trois espèces apparaissent particulièrement sensibles à la problématique éolienne : la Pipistrelle de Nathusius, la Noctule commune et la Noctule de Leisler. Ces 3 espèces, considérées comme migratrices, n'ont toutefois donné lieu qu'à de rares contacts sur la zone d'étude. D'autres espèces présentent également un risque significatif de mortalité en raison de leur activité sur le site ou de leur sensibilité à l'éolien, comme la pipistrelle commune et la sérotine commune, et dans une moindre mesure le grand murin, la pipistrelle de Kuhl et la barbastelle d'Europe.</p>	Modérée	
			Modérée à
			...forte selon les espèces



Thèmes		État initial	Sensibilité
		<p>Faune « terrestre »</p> <p>L'enjeu principal de la zone d'étude est lié à la présence d'un important réseau de zones humides prairiales, associé à un maillage dense de mares prairiales. Ces deux éléments permettant l'expression d'un cortège faunistique diversifié, notamment en ce qui concerne les Amphibiens (9 espèces recensées), les Odonates (18 espèces recensées) et les Orthoptères (22 espèces recensées). Parmi ces groupes faunistiques, plusieurs espèces présentent une valeur patrimoniale pouvant être considérée comme « moyenne » : le triton marbré, l'agrion mignon et la courtillière commune.</p> <p>La présence d'un petit chevelu hydrographique dense permet le développement du campagnol amphibie et de la loutre d'Europe, deux espèces de Mammifères semi-aquatiques protégées et présentant un fort enjeu de conservation à l'échelle locale.</p> <p>Le réseau bocager arborescent, bien que fortement dégradée sur une part notable du périmètre d'étude, représente un enjeu faunistique important, en raison de la présence d'arbres sénescents propices au développement des Coléoptères saproxyliques, dont le grand capricorne, espèce protégée à l'échelle nationale et inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats ».</p> <p>Enfin, la présence ponctuelle de landes et prairies maigres acidiphiles est favorable au développement d'une entomofaune à dominante thermophile, avec notamment le sténobothre nain, criquet globalement rare en Limousin en dehors de la montagne limousine.</p>	<p>Modérée</p> <p>... localement forte</p>
	Espaces naturels inventoriés ou bénéficiant d'une protection	<p>L'AEI n'est directement concernée par aucun zonage naturel de protection ou d'inventaire.</p> <p>A une échelle plus large, l'on recense plusieurs zonages naturalistes (1 site Natura 2000 (ZSC) à moins de 10 km et trois ZSC à moins de 20 km. 10 ZNIEFF dans un rayon de 10 km autour de l'AEI, La ZPS la plus proche se situe à plus de 30 kilomètres dans la Vienne), dont les intérêts sont principalement liés à la présence de vallées en bon état de conservation, d'étangs, de zones humides tourbeuses, de landes et de boisements d'intérêt communautaire. Ces zonages font état de la présence d'une flore et d'une faune patrimoniale diversifiées, caractérisant un territoire en bon état de conservation d'un point de vue écologique.</p> <p>Trois zonages naturels sont localisés à moins d'1 km de l'AEI : la Zone Spéciale de Conservation « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents » à 450 m au Nord (site à Chiroptères de l'Eglise de Saint-Sornin-Leulac), la ZNIEFF de type I « Site à chauves-souris de l'église de Saint-Sornin-Leulac », localisée en marge de l'AEI, ainsi que la ZNIEFF de type I « Landes de Chegurat » à 500 m au Sud.</p>	<p>Modérée</p>



Thèmes		État initial	Sensibilité
MILIEU HUMAIN	Urbanisme	Un PLU est en vigueur sur la commune de Châteauponsac. Il n'existe pas de document d'urbanisme sur la commune de Saint-Sornin-Leulac mais un PLU est en cours d'élaboration. Les installations du projet qui seront prévues sur la commune de Châteauponsac devront prendre en compte le règlement des zones définies dans le PLU (à savoir en zone A – agricole). Celles sur la commune de Saint-Sornin-Leulac devront être compatibles avec le RNU.	Nulle
	Population, habitat, voisinage	Le secteur d'étude est un territoire relativement rural. Toutefois, la population est inégalement répartie au sein des communes de l'AEE et certaines se révèlent être plus largement peuplées (cas de la Souterraine notamment). A l'exception des communes de La Souterraine, Saint-Michel-de-la-Souterraine et Saint-Pardoux, la tendance globale est à la diminution du nombre d'habitants (-16,5% à l'échelle de l'AEE) depuis les années 1975. La population sur les communes de l'AEI se révèle vieillissante (40% de plus de 60 ans). L'habitat est implanté historiquement sur le secteur d'étude, représenté par des bourgs et fermes ou hameaux isolés essentiellement. Aujourd'hui, la part des résidences secondaires est de l'ordre de 22% sur le secteur. Les habitations, essentiellement des maisons individuelles, sont disséminées sur le territoire d'étude. L'aire d'étude immédiate est exempte de toute habitation et de tout bâtiment. Les bâtiments les plus proches du site se situent à la Séchère (300 m à l'Est de la zone 3) et sont des bâtiments d'activités. Les habitations les plus proches sont quant à elles localisées à 500 m des terrains de l'AEI. Quant aux villages, seul celui de Saint-Sornin-Leulac est implanté au sein de l'aire d'étude rapprochée. Les bourgs les plus importants à l'échelle de l'AEE (rayon de 10 km) sont ceux de Magnac-Laval, Châteauponsac, Bessines-sur-Gartempe et dans une moindre mesure ceux de Arnac-la-Poste et de Saint-Maurice-la-Souterraine.	Faible
	Activités économiques	Une part importante des activités du secteur revient au domaine du commerce, transports et services divers. L'agriculture est également une activité prégnante du territoire et est à l'origine de plusieurs emplois. Il n'y a pas d'ICPE dans un secteur d'environ 4 km autour de l'AEI.	Faible
	Milieu agricole et sylvicole	Les parcelles agricoles, représentant une surface importante des territoires communaux (67,4% de la surface communale de Saint-Sornin-Leulac et 73,1% de la surface communale de Châteauponsac), sont plantées en blé, maïs, orge, tournesol ou laissées en prairies temporaires ou permanentes. Les communes de Saint-Sornin-Leulac et de Châteauponsac, communes d'implantation des terrains du projet, sont concernées par dix IGP. Quelques boisements s'inscrivent au sein de l'AEI sans faire l'objet d'une exploitation particulière.	Modérée
	Activités de loisir, tourisme	La zone d'étude est riche de sites et monuments emblématiques susceptibles d'attirer les visiteurs (attractivité locale essentiellement) et en structures d'accueil permettant leur hébergement. L'activité touristique reste potentiellement concernée par le projet. On notera qu'aucun GR ne traverse les terrains de l'aire d'étude éloignée. Toutefois plusieurs sentiers de petites randonnées concernent l'AER. Enfin, de nombreux chemins ouverts au public sillonnent les terrains de l'AEI.	Modérée
	Infrastructures de transport	L'AEE est structurée par la présence de l'autoroute A20, de la RN145 et par l'ensemble des voiries sur le secteur qui sont bien hiérarchisées. De nombreux itinéraires sont envisageables pour atteindre les différentes zones de l'AEI et comprennent divers type de route (de l'autoroute au chemin sans revêtement). Ces voies sont relativement en bon état mais certaines (chemins implantés au sein de l'AEI) permettent uniquement le passage de véhicules légers type 4x4. Certaines zones de courbure et d'embranchement peuvent représenter une contrainte pour le transport d'éoliennes.	Modérée
	Réseaux divers	Il n'existe pas de réseau traversant l'AEI.	Nulle



Thèmes		État initial	Sensibilité
	Servitudes	<p>Les terrains de l'AEI ne sont concernés par aucune servitude radioélectrique ou aéronautique. Cependant, le projet éolien devra respecter la réglementation aéronautique, notamment en matière de balisage des éoliennes.</p> <p>Sur la commune de Saint-Sornin-Leulac, un faisceau hertzien passe pour partie au sein de l'AEI, au niveau de la zone 1, et longe la frange nord de la zone 7. Ceci pourrait éventuellement engendrer des perturbations sur le réseau radio de la DIRCO.</p> <p>Les zones 5 et 6 sont limitrophes du périmètre de protection rapprochée des captages AEP Les Chassagnes. Elles ne sont toutefois concernées par aucune servitude AEP.</p> <p>Deux sites archéologiques sont également recensés à proximité de l'AEI. La réglementation en matière d'archéologie préventive devra être respectée.</p>	Faible
	Hygiène, santé, sécurité et salubrité publique - Ambiance sonore	<p>Le territoire des communes de l'AEI revêt un caractère relativement rural qui n'engendre pas de contrainte ou sensibilité majeures en termes de qualité de vie, d'hygiène, de santé et de salubrité publique.</p> <p>La qualité de l'air est influencée principalement par les activités agricoles et le trafic routier (A20, RN145).</p> <p>Il n'y a pas de source de bruit majeure au sein de l'AEI. La RN145 qui passe au nord de l'AEI (zones 1 et 7 en particulier) est une des sources de bruit majeur aux abords de l'aire d'étude.</p> <p>Les niveaux sonores mesurés in situ, avant l'implantation du projet éolien sont caractéristiques d'un environnement rural moyennement calme.</p> <p>Le bruit résiduel est principalement dû aux effets du vent dans l'environnement (végétation, obstacles...), plus particulièrement en période nocturne.</p> <p>Les mesures de bruit réalisées en 2016 ont été analysées à partir des indicateurs L50/10min. en fonction de la vitesse du vent (vitesse de référence à 10 m du sol). Les mesures de bruit ont été réalisées en présence de vent de secteurs Sud-Ouest et Nord-Est. A partir des mesures des niveaux sonores résiduels et de celles des vitesses de vent, des corrélations entre niveaux de bruit mesurés et vitesses de vent permettent d'estimer les valeurs des niveaux sonores résiduels par classes de vitesse de vent. Les données de vent sont référencées à 10 m pour des conditions de gradient standardisé.</p> <p>Les niveaux de bruit résiduel retenus pour chaque classe homogène sont globalement calmes sur l'ensemble du site. Aucune source de vibration ou de lumière ne tend à modifier le cadre rural et naturel local.</p> <p>Les communes de Saint-Sornin-Leulac et de Châteauponsac sont relativement bien équipées en termes de services et équipements.</p>	Faible
PAYSAGE	Contexte paysager	<p><u>Localisation du projet :</u> L'aire d'étude paysagère s'inscrit sur le plateau agricole de la Basse Marche dans le département de la Haute-Vienne (87). Le cœur de l'aire d'étude se situe sur les territoires communaux de Saint-Sornin-Leulac et Châteauponsac, à environ 40 kilomètres au nord de Limoges et à 15 kilomètres au sud-ouest de La Souterraine. Ce plateau est bordé au sud par les îlots montagneux d'Ambazac et de Saint-Goussaud. La fracture topographique se fait via les vallées de la Semme et de la Gartempe. Le projet de parc éolien s'inscrit dans la Communauté de Communes de Gartempe-Saint-Pardoux.</p> <p><u>Contexte éolien / autres projets d'énergies renouvelables :</u> D'après le Schéma Régional Éolien du Limousin de 2013, le secteur d'étude se trouve dans une zone favorable à l'implantation de grand éolien, les enjeux étant considérés comme faibles.</p> <p>Le parc éolien existant le plus proche (12 km) est celui de la Souterraine au nord-est. Le parc de Lussac-les-Eglises, au nord-ouest est distant de près de 20 km. Son influence est moins marquée.</p> <p>Certains projets dont les permis de construire ont été accordés sont bien plus proches : le parc des Terres noires - 4.5 km au nord ou le parc de Roussac et Saint-Junien-les-Combes - 10.7 km au sud-ouest. On note également un arc couvrant toute la partie ouest, constitué de 4 projets en instruction à des distances équivalentes aux deux projets présentés plus tôt.</p> <p><u>Entités paysagères :</u> Le secteur d'étude s'inscrit dans les paysages de la Basse Marche, plateaux agricoles à ondulation souple et à faible variation topographique. Ce paysage est une alternance complexe de pâturages bocagers et de champs cultivés de petites et de moyennes dimensions. Cette entité est séparée des monts d'Ambazac, au sud, par les vallées de la Semme et de la Gartempe. Ces vallées forment des lignes de force naturelles qu'il faut avant tout préserver d'impacts visuels dus à l'éolien.</p>	Modérée



Thèmes		État initial	Sensibilité
	Relief	<p>Le secteur d'étude se trouve au cœur d'un grand plateau à ondulation souple, incisé par quelques vallées de dimensions diverses. Les vallées de la Semme et de la Gartempe sont les plus emblématiques en raison de leur reconnaissance sociale et de leur intérêt paysager, écologique et patrimonial. Les vallées de la Brame et de la Benaize ont moins d'impacts sur le plateau en termes de relief.</p> <p>Le plateau est cadré au sud par les vallées et les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud. Depuis les points hauts au sud du territoire d'étude, de larges perspectives visuelles s'opèrent sur la basse Marche et donc sur le secteur d'étude situé aux abords de Saint-Sornin-Leulac et Châteauponsac. Le reste du territoire possède un relief très peu marqué et ne propose pas de points de vue particuliers. L'altitude du plateau est comprise entre 300 et 375 mètres NGF.</p> <p>Au regard de la lecture physique, l'échelle du plateau est adaptée à l'implantation de grand éolien même si les impacts depuis les hauteurs au sud sont à prendre en compte.</p> <p>Au cœur du plateau, le morcellement dû aux boisements et au bocage influe fortement sur la perception du parc même si la faible ondulation du relief permet dans l'absolu, des vues éloignées.</p>	Modérée
	Patrimoine	<p>La région est riche de patrimoine constitué de monuments historiques de types églises, châteaux, chapelles, croix ... et dispersés sur l'ensemble du territoire même si la grande majorité est située aux abords des vallées. Le périmètre proche de 5 kilomètres accueille à lui seul 8 monuments inscrits, 4 monuments classés et 2 sites inscrits. Ce patrimoine, majoritairement d'intérêt local, est parfois très proche du site d'implantation. Des covisibilités ou des vues depuis le patrimoine sont envisagées. Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle passent à l'est du territoire d'étude. Ce patrimoine Unesco, éloigné, ne devrait pas entrer en interaction avec le projet proposé. Des GR et PDIPR complètent ce chemin de randonnée.</p> <p>Ces monuments pourront pour les plus proches faire l'objet de covisibilités au vu de la position géographique du projet éolien en plaine ouverte. Toutefois, la présence des nombreux boisements diminue fortement ce risque d'impacts visuels.</p>	Modérée
	Urbanisme et infrastructures	<p><u>Infrastructures</u></p> <p>La majeure partie des voies et des zones d'habitat irriguent le plateau. Les axes principaux sont l'A20 traversant le territoire dans un axe nord sud et la RN145 reliant la Souterraine à Bellac dans un axe est ouest. Le réseau de départementales se limite à relier les villages les plus importants.</p> <p><u>Habitat</u></p> <p>Les villes majeures telles que Limoges ou Poitiers sont situées à plusieurs dizaines de kilomètres. Deux villes plus réduites sont présentes en limite du territoire d'étude : Bellac au sud-ouest et La Souterraine au nord-est.</p> <p>Dans un périmètre proche, on peut considérer que Bessines-sur-Gartempe et Châteauponsac sont les entités urbaines les plus importantes. Le territoire ne se caractérise cependant pas par une concentration de ville mais bien par une dissémination de l'habitat en hameaux et en bâtisses isolées.</p> <p>Les axes routiers principaux créeront des perspectives ponctuelles (en raison du couvert végétal important) sur le projet. Ce sont les axes routiers secondaires qui permettront d'appréhender au mieux le projet et sa logique d'implantation, notamment la RD44. L'habitat morcelé sur l'ensemble du territoire en petits hameaux a pour conséquence de multiplier les risques potentiels d'impacts visuels. L'accompagnement végétal de cet habitat permettra de limiter les impacts sans pour autant les supprimer intégralement.</p>	Modérée

